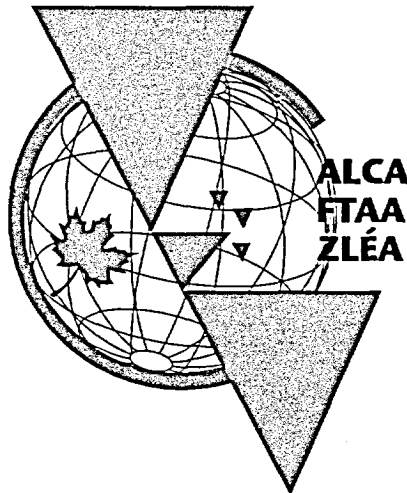


doc
CA1
EA
2002G56
EXF

GOVERNMENT RESPONSE TO THE
REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE



**Strengthening Canada's Economic
Links with the Americas**

Produced by the Communications Services Division

© Her Majesty the Queen in Right of Canada,
as represented by the Minister for International Trade, 2002

Catalogue No.: E2-474/2002
ISBN 0-662-66781-6

This publication is also available on our Web site at
www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/Consult3-e.asp

.b3709218 (E)
.b3709231 (F)



Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
SEP 9 2004
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

Table of Contents

INTRODUCTION	1
A TRADE AND INVESTMENT STRATEGY FOR THE AMERICAS	2
Recommendation 1	2
Recommendation 2	3
TRANSPARENCY AND CIVIL SOCIETY PARTICIPATION	4
Recommendation 3	4
Recommendation 18	4
OVERVIEW OF THE EXISTING LINKS	6
Recommendation 4	6
INCREASING FORMAL ECONOMIC LINKAGE WITH THE AMERICAS	6
Recommendation 5	6
Recommendation 6	8
Recommendation 7	8
Recommendation 8	9
Recommendation 9	10
Recommendation 10	11

I

1648583(F)
1648576(E)





**STRENGTHENING THE OVERALL RELATIONSHIP
WITH THE AMERICAS**

12

Recommendation 11

12

Recommendation 12

13

Recommendation 13

14

Recommendation 14

14

CONCERNS OF SMALL ECONOMIES

15

Recommendation 15

15

Recommendation 16

16

Recommendation 17

16

Recommendation 18

17

II

PUBLIC OPINION

17

Recommendation 19

17

Recommendation 20

18

Recommendation 21

18

LABOUR AND ENVIRONMENT STANDARDS

20

Recommendation 22

20

CULTURE

21

Recommendation 23

21





GOVERNMENT RESPONSE

INTRODUCTION

The Government would like to thank the members of the Standing Committee for their excellent work leading to their report entitled *Strengthening Canada's Economic Links with the Americas*.

The Government pursues three key objectives in Canada's trade policy: prosperity, rules-based systems, and support for broader political goals. Prosperity is attained through better access to foreign markets for our exports, the competitive stimulus of imports, and the benefits of two-way investment flows. Rules that keep pace with the needs of our modern economy provide fair and predictable conditions for economic and social development. Support for broader political goals, including the protection of labour and environmental standards, the advancement of sustainable development and good governance, and other components of social and economic well-being, form the cornerstone of a well-balanced society.

Canada pursues these objectives primarily and most obviously with the United States; we cannot achieve prosperity without the United States. We certainly need rules to keep the conditions for trade fair, open and predictable. Such highly publicized recent cases as American actions against Canadian softwood lumber exports have arisen where we were not able to negotiate strong enough rules. Though we may not always agree on some issues, the United States is among our strongest allies on many broader political goals such as promoting labour rights and good governance.

However, the importance of the Americas to Canada is not limited to the United States. Canada's trade and economic performance is increasingly tied to our hemispheric partners. Trade with Mexico, for example, reached \$14.6 billion in 2001; Mexico is now Canada's sixth-largest export destination and fourth-largest source of imports worldwide. Strengthening these ties is both a vote of confidence in the future of the region and an effective way to support the economic development of our partners. Free trade has proven to be an effective strategy to minimize the negative effects of external shocks on Latin American economies. For example, Chile's commitment to trade liberalization, including its free trade agreement with Canada, helped it to weather the 1998 Asian crisis. In view of the current financial difficulties in the region, it is all the more important to sustain the momentum for trade liberalization.

There is no question that Canada's relationship with the Americas is increasingly important in achieving and sustaining economic and social development, not only in





Canada, but also in the hemisphere as a whole. The Government therefore appreciates the careful work the Committee has undertaken to examine the state of negotiations of the Free Trade Area of the Americas and the state of Canada's bilateral economic ties with the Americas.

A TRADE AND INVESTMENT STRATEGY FOR THE AMERICAS

Recommendation 1

"That, in order to generate economic benefits for Canada, carve out a distinct Canadian identity, build momentum for the Free Trade Area of the Americas (FTAA), and serve as an insurance policy in the event of FTAA failure, the Government of Canada aggressively pursue bilateral trade and investment agreements with Latin American and Caribbean countries as well as country groupings."

The Government agrees that pursuing bilateral trade agreements with Latin American and Caribbean countries can generate economic benefits, promote Canadian interests and build momentum for the FTAA. Even further, free trade has proven to be an effective strategy to minimize the negative effects of external shocks on Latin American economies. Mexico and Chile, two of the countries with a number of free trade partners, were among the least affected by the 1998 Asian crisis.

2

The Americas region represents Canada's most important market, and strengthening our economic ties with the region is a high trade policy priority for the Government. The FTAA negotiations, launched in April 1998, hold the potential to create the world's largest free trade area, with 800 million people and a combined gross domestic product of nearly \$17 trillion.

Strategic bilateral trade agreements are both a fallback and a complement to our hemispheric initiative. Through the North American Free Trade Agreement (NAFTA), which was preceded by the Canada-United States Free Trade Agreement (CUSFTA), Canada has assured itself access to its most important partner, the United States, and to Mexico, its sixth-largest export destination and fourth-largest source of imports. Through the Canada-Chile Free Trade Agreement (CCFTA) and, more recently, the Canada-Costa Rica Free Trade Agreement (CCRFTA), Canada secured access to two of the most stable and fastest-growing markets in the region.

Canada's standing as a leading economy (member of the G8, member of the Quad trade grouping), and our reputation for fair-minded negotiation, are probably why expressions of interest in closer trade relations continue to be heard from partners throughout the hemisphere. Canada is currently negotiating a free trade agreement (FTA) with the Central





America Four (CA4) countries (El Salvador, Guatemala, Honduras and Nicaragua). We are also holding preliminary discussions toward free trade with the members of the Caribbean Community (CARICOM — Antigua and Barbuda, Bahamas, Barbados, Belize, Dominica, Grenada, Guyana, Haiti, Jamaica, Montserrat, St. Kitts and Nevis, St. Lucia, St. Vincent and the Grenadines, Suriname, and Trinidad and Tobago), the Dominican Republic and the five members of the Andean Community (Bolivia, Colombia, Ecuador, Peru and Venezuela).

Strengthening our trade relationship with countries in the Americas also provides an opportunity for Canada to promote its broader social values in the hemisphere. In this respect, Canada will continue to make labour and environmental cooperation a critical element of its approach to expanded trade in the Americas.

These initiatives will enhance Canada's trade relationship with these countries, and, at least equally importantly, they will also help the Government to form alliances to move forward issues of mutual interest and build consensus in the FTAA negotiations.

Recommendation 2

"That Canada form alliances with like-minded countries and regions within the hemisphere to encourage reluctant countries to become more active in economic integration efforts and to dissuade potential FTAA partners from resorting to protectionist measures."

The Government fully supports this recommendation, and progress in forming these alliances is already considerable. Canada's experience with trade liberalization at all levels has been very positive, in particular at the bilateral and regional levels. The rules-based regime created by our existing free trade agreements (NAFTA and the CCFTA), combined with the World Trade Organization (WTO), has stimulated growth, raised standards of living and promoted competitive prices for consumers, setting a valuable example of the benefits of trade and investment liberalization. Our success with trade and investment liberalization is broadly recognized, placing Canada in a privileged position to encourage greater efforts on the part of our hemispheric partners to support economic integration.

Canada's commitment to the hemisphere, as evidenced by the conclusion of a bilateral FTA with Costa Rica in April 2001, and our ongoing negotiations with El Salvador, Guatemala, Honduras and Nicaragua, as well as our preliminary discussions toward free trade with the CARICOM countries, the Dominican Republic and the Andean community countries, has helped the Government develop stronger ties with its counterparts. These ties, and the recognition of the concerns of our lesser-developed hemispheric partners, have proven effective in forming alliances and building consensus in various forums and negotiations such as the FTAA.





Canada's efforts in developing these alliances have been well received by countries with a similar commitment to trade liberalization in the hemisphere. Many of our trade partners in the region have also been very active in the deepening and broadening of existing economic integration mechanisms, as well as in negotiating new agreements. Countries of the Andean Community and of the Central American Common Market, for example, have committed to strengthening their internal ties to consolidate their respective common markets. Mexico and Chile have developed a network of regional agreements that now cover a significant proportion of their trade within the hemisphere.

The recent granting by the United States Congress of Trade Promotion Authority will reinforce the U.S. Administration's capacity to demonstrate real leadership in trade negotiations and to get more involved in trade liberalization initiatives in the hemisphere. The U.S. Administration is now in a position to conclude its current negotiations with Chile and Singapore. United States Trade Representative Robert Zoellick stated in a recent interview that the Administration would also begin work on a series of other trade agreements, including, among others, a regional deal with five Central American countries (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras and Nicaragua).

It must be noted, however, that the recent protectionist actions by the United States, such as the U.S. Farm Bill signed into law in May, have generated some negative sentiments and created concerns regarding the commitment of the United States to free trade. Such policies could have the potential to alienate countries in the hemisphere and create an unfair playing field, thus slowing down the FTAA negotiations.

The alliances that Canada has created with other hemispheric partners, as well as our experience in negotiating the CUSFTA and NAFTA, put us in a unique position to lead the hemisphere in its efforts toward further trade liberalization and to dissuade other countries from resorting to protectionist measures that work against economic integration.

TRANSPARENCY AND CIVIL SOCIETY PARTICIPATION

Recommendation 3

"That, Canada take on a "champion" role regarding the FTAA, mobilizing political, civil society and business support to achieve a hemispheric free trade agreement by 2005." and

Recommendation 18

"That, in order to further enhance transparency of free trade negotiations as well as civil society participation, the Government of Canada actively encourage governments within the Americas to consult widely with their populations and civil society during the FTAA





negotiating process; to render public FTAA negotiating texts; to encourage the activities of non-governmental organizations within their respective countries; and to help initiate a dialogue between business and non-governmental organizations on free trade issues.”

The Government has already taken action that is in full accordance with these recommendations. Canada's leadership role as first chair of the FTAA negotiations was a key opportunity to demonstrate our commitment to strengthening ties within the hemisphere and to advocate a meaningful role for civil society in the FTAA. Recognizing the importance of facilitating the constructive participation of different sectors of society in relation to the FTAA, Canada was a key player in the establishment of the Committee of Government Representatives on the Participation of Civil Society (the Committee).

Since then, the Government has pursued its efforts to engage our hemispheric partners in working more closely with civil society. In February 2001, Canada tabled a proposal suggesting concrete ways for trade ministers and the Committee to do more to actively contribute to increased transparency and a more inclusive negotiation process. The proposal is available at www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/civilsociety-e.asp.

In line with Canada's proposal, at the FTAA Ministerial Meeting held in Buenos Aires in April 2001, ministers renewed and strengthened the Committee's mandate. Since then, the Committee extended a permanent open invitation to civil societies of the hemisphere for written submissions that it shares in a timely manner with the relevant FTAA negotiators and committees. Executive summaries of the submissions received from previous invitations and reports to ministers are publicly available. The Committee also provides impetus to initiatives such as the improvement of the official FTAA Web site (www.ftaa-alca.org); the organization of national and regional seminars (Canada was an active participant in the first regional seminar, held on July 18, 2002, in Mérida, Mexico); the holding of public forums for business and civil society on the margins of FTAA ministerial meetings; and the issuance of press releases by FTAA entities after each meeting, including the agenda and the list of participating countries.

Canada has also played a leadership role in the promotion of transparency; it was at Canada's initiative that, at the 2001 Buenos Aires meeting, agreement was reached to release the draft FTAA negotiation text. At the next Ministerial Meeting in Quito in November 2002, Canada will again seek a renewed consensus to release an updated draft of the FTAA negotiating text.

The Government recognizes that greater openness and transparency are essential to an informed debate on the FTAA and are also paramount to mobilize the support of businesses, non-governmental organizations (NGOs) and citizens on free trade issues. The Government continuously posts relevant, comprehensive and timely information on the





Department of Foreign Affairs and International Trade's Trade Negotiations and Agreements Web site (www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/menu-e.asp).

The Government believes that it will be ever more crucial to take on an increased role in the final phase of the negotiations, which will see the United States and Brazil as co-chairs of the process. This final phase will no doubt present significant challenges and provide Canada with many opportunities to display its leadership in the negotiations.

OVERVIEW OF THE EXISTING LINKS

Recommendation 4

"That the federal government work in conjunction with other countries to harmonize statistical methodologies in the collection of international trade data."

The Government, recognizing like the Sub-Committee the problem of discrepancies and inconsistencies with respect to international trade data, continues to work through Statistics Canada to address this issue. A multi-year process of merchandise trade reconciliation has been under way over the past three years, based on country priorities set out by the Department of Foreign Affairs and International Trade, notably involving Mexico but also involving several of Canada's major Asia-Pacific trading partners, to improve the consistency of international trade data. As part of this exercise, delegations from both China and Korea will be in Ottawa during the autumn of 2002. With respect to other countries, including many of those mentioned in the Sub-Committee's report, reconciliation work over the next few years will be constrained due to the need to balance the allocation of limited human and financial resources across many competing priorities.

6

INCREASING FORMAL ECONOMIC LINKAGE WITH THE AMERICAS

Recommendation 5

"That, given the relative importance of the United States and Mexican markets to Canadian business, the Government of Canada actively seek to remove existing impediments to trade and investment between Canada and its NAFTA partners. The government should ensure that its regulations and policies governing trade are appropriate to the level of economic integration that already exists between the three countries."

The Government agrees with the recommendation to remove existing impediments to trade and investment between Canada and its NAFTA partners.





Whatever the yardstick—trade, investment, the movement of people or ideas—the North American region, especially the United States, is by far Canada's first priority. If it is evident that the relationship has been extremely advantageous to us, it is equally clear that it is our most challenging one.

NAFTA has proven its value as a means of stimulating trade, investment and competitiveness. Total trade among Canada, Mexico and the United States has increased substantially since NAFTA was implemented. Canada's total merchandise trade with the United States and Mexico was approximately \$585 billion in 2001. Two-way merchandise trade between Canada and Mexico grew 3.3 percent to reach \$14.6 billion in 2001. Canada's merchandise trade with the United States reached \$570 billion in 2001.

NAFTA incorporates a work program that allows the parties to pursue a number of improvements with a view to keeping the Agreement fresh and relevant, and actively seeks to remove existing impediments to trade and investment. The Government's priorities within this context are those activities that can have an important positive effect on business (e.g., simplification of rules of origin, temporary entry provisions for business people, cross-border trade in services).

Of particular interest for Canada in responding to policy concerns raised in the context of the NAFTA investor-state mechanism, the Government has pressed its NAFTA partners to clarify Chapter 11. On July 31, 2001, the NAFTA Commission adopted clarifications of the minimum standard of treatment obligation and of the investor-state dispute settlement mechanism's transparency provisions, and NAFTA ministers instructed their experts to pursue the examination of the operation of Chapter 11 and identify possible areas for further clarifications.

Designed to keep pace with emerging challenges through its ongoing work program, NAFTA has established a strong foundation for future growth. At the 2002 NAFTA Commission meeting in Mexico, ministers reaffirmed their determination to complete the full implementation of the Agreement according to the established schedule and directed officials to review the prospects of additional trilateral work that could stimulate further the trade between the three countries. Officials will continue to identify existing impediments to trade and investment and conduct the necessary work to eliminate them through NAFTA.





Recommendation 6

“That, when negotiating future trade agreements, the federal government bear in mind the need to improve upon certain provisions of the NAFTA, such as those identified in the body of this report.”

Canada negotiates every trade agreement on its own merits, but always takes into consideration the need to improve upon the provisions of existing agreements. The Government considers the experiences learned from previous and existing agreements in all its negotiations.

The bilateral and regional free trade agreements that Canada has negotiated contain some innovative features through which it has tried to enhance cooperation, strengthen institutional capacity and promote long-term economic growth through increased economic exchanges. At the time it was signed, NAFTA's provisions on investment, services and intellectual property were ahead of the multilateral curve; some of those provisions still are. NAFTA (and the CUSFTA before it), for example, innovated bilateral trade dispute resolution.

With respect to investment, current and future negotiations of rules will provide an opportunity for Canada to develop and advance new model provisions. These new provisions can help to address the concerns that have arisen in a NAFTA context and take into consideration the experiences learned with the work that has been done, mainly at Canada's initiative, by the NAFTA partners in the clarification of certain provisions of NAFTA Chapter 11.

The Canada-Chile FTA, Canada's first post-NAFTA and post-Uruguay Round bilateral agreement, also took an innovative approach to certain issues, such as a mutual exemption from the application of anti-dumping duties in the agreement. It is important to note, however, that industry prefers the pursuit of improved disciplines, as well as greater transparency and clarity in the use of trade remedy measures by our trading partners, during the negotiations in this area in the context of the WTO.

Recommendation 7

“That, as a preliminary step in enhancing its bilateral relationship with countries in Latin America and the Caribbean, the Government of Canada accelerate its efforts to complete ongoing negotiations with individual countries on Foreign Investment Protection and Promotion Agreements and double-taxation agreements.”

Enhancing its investment opportunities is essential to Canada's ongoing international competitiveness. Foreign investment promotion and protection agreements (FIPAs)





provide important disciplines that enhance overall bilateral relationships by opening international markets and making them more secure for Canadian investors.

The Government's FIPA program includes extensive consultations with all stakeholders, including the business community, and provides a legal framework of protection to which Canadian investors may have recourse, if necessary. FIPA negotiations also complement ongoing regional and multilateral investment rule-making initiatives.

In the region, Canada has already concluded bilateral FIPAs with Barbados, Costa Rica, Ecuador, Panama, Trinidad and Tobago, Uruguay and Venezuela. Canada has also signed a bilateral free trade agreement with Chile that includes an investment protection chapter.

Investment negotiations with other countries in Latin America and the Caribbean are an integral aspect of the ongoing FTA initiatives with the Central America Four (CA4), the Caribbean Community and Common Market (CARICOM), the Andean Community countries, the Dominican Republic, and the Free Trade Area of the Americas (FTAA).

Where the tax systems of other countries in the hemisphere are similar enough to the Canadian regime to make the negotiation of a double taxation agreement (DTA) feasible, Canada has been very proactive, having already in force DTAs with Argentina, Barbados, Brazil, Chile, the Dominican Republic, Ecuador, Guyana, Jamaica, and Trinidad and Tobago. In other cases, DTAs have been signed and enacted in Canada but are awaiting approval in the partner country (e.g., Peru, Venezuela). With still other countries (e.g., Bolivia, Colombia, Costa Rica), efforts to advance negotiations continue, including, when appropriate, the provision of certain training sessions in Ottawa.

Recommendation 8

"That, in an effort to advance its goal of trade liberalization and economic integration in the Americas, the Government of Canada energetically pursue its ongoing bilateral free trade negotiations with the CA4 countries and its preliminary discussions with the CARICOM group. In light of the political opposition in Costa Rica to the Canada-Costa Rica FTA, Canada should also make an effort to promote its trade accords within the participating countries to ensure that the public is well informed about the benefits of those agreements."

In concordance with this recommendation, Canada is energetically pursuing a bilateral free trade agreement with the Central American countries of El Salvador, Guatemala, Honduras and Nicaragua (CA4). To date, four rounds of negotiations have been held, and the fifth round will take place later this autumn. The Government expects that an agreement can be reached soon.





An agreement with the CA4 will seek to eliminate tariffs on key Canadian exports and secure preferential access for Canadian businesses to the CA4 markets. It will also include substantive provisions in the areas of services and investment. Additionally, negotiators will work at increasing cooperation with the CA4 to make trade procedures more efficient. Cooperation agreements in the areas of labour and environment are also being negotiated. Successful negotiations in these areas will build upon the commitment of the heads of state of the Americas to fundamental human rights and core labour standards and contribute to an international development strategy based on balanced and equitable growth.

With CARICOM, Canadian negotiators have met twice to exchange information and discuss the potential scope of a possible free trade agreement. It is anticipated that the scope of a possible Canada-CARICOM FTA might include market access for goods and services, investment rules, trade facilitation, dispute settlement measures, and measures to address the differences in size and levels of development of the participating economies. Parallel agreements on environment and labour would also be sought.

Canada has worked to better inform the people in the hemisphere about the benefits of free trade. When opportunities arise, officials from the Government participate in public round tables to explain Canada's experience with trade liberalization. A recent example of this work is Canada's participation in a regional seminar entitled FTAA Opportunities and Challenges for North America, which Mexico hosted in Mérida on July 18, 2002.

Canada also made efforts to assist the incoming Costa Rican Administration in addressing criticisms of the bilateral FTA. Canadian Embassy officials met on different occasions with leaders of all the political parties to explain the benefits of free trade and possible ways to deal with any necessary adjustments. On August 26, 2002, the Costa Rican Congress ratified the CCRFTA by a vote of 48 to 1. The Agreement will enter into force as soon as the necessary legal procedures have been completed. The labour and environmental side agreements were previously ratified.

Recommendation 9

“That, as a precursor to further bilateral trade liberalization within the Andean Community, the federal government agree to the organization’s request for Preferential Market Access, but condition its response on the successful conclusion of negotiations on Foreign Investment Protection and Promotion Agreements and double-taxation agreements, as well as on the resolution of regulatory obstacles to Canadian investment.”

The Andean request for unilateral preferential access has been overtaken by a recent decision by both Canada and the Andean countries to discuss the possibility of bilateral free trade. An announcement to this effect was made on August 7, 2002. This autumn, the Government will launch a broad and comprehensive consultation process on the potential





scope of such a negotiation to seek input from the provinces and territories, the business community and other interested stakeholders.

As to the successful negotiation of foreign investment promotion and protection agreements or other instruments designed to encourage a transparent, rules-based environment for Canadian investors, active consideration will be given to concluding investment agreements with all Andean countries in the context of a possible free trade agreement with the Andean community.

As noted, Canada has a double taxation agreement (DTA) with Ecuador, and has signed and enacted DTAs with Peru and Venezuela, but is awaiting appropriate country approvals. Efforts with the other Andean countries advance at a pace consistent with their capacity to negotiate.

Recommendation 10

“That Canada initiate bilateral free trade negotiations with the Andean Community and the Mercosur countries, or alternatively, interested countries within those regional groupings. With Brazil already having been identified by the Government of Canada as its priority South American market, considerable effort should be devoted to improving Canada’s bilateral relationship with that country.”

On August 7, 2002, it was announced that talks would be held to discuss bilateral free trade with the five members of the Andean Community. A preliminary discussion on such an initiative was held on August 27, and a second meeting will likely be held later this autumn.

With the members of MERCOSUR (Argentina, Brazil, Paraguay and Uruguay), Canada signed a trade and investment cooperation agreement (TICA) in June 1998. This agreement lays the foundation for enhancing trade and investment relations and furthering cooperation in the FTAA, WTO and the Cairns Group.

At the last meeting under the TICA, held in November 2001 in Montevideo, Uruguay, senior officials agreed on a work plan covering issues related to trade development, connectivity and ways of strengthening customs procedures.

In the Government’s view, the mechanisms and forum offered by the TICA provide the necessary tools to manage Canada’s increasingly important trade and investment relationship with MERCOSUR. Looking to the future, the FTAA will represent the ideal mechanism to enhance and strengthen our relationship with these countries.

With respect to Brazil, the largest market in Latin America, Canada is devoting considerable attention to improving the bilateral relationship. Additional human resources





have been assigned at headquarters and in the region to work on Brazil-related files. Further, an interdepartmental working group comprising government departments already active in, or with an interest in, Brazil has been functioning very successfully. It is a forum designed to raise awareness of and interest in Brazil and to discuss an overall, strategic approach to this important market.

STRENGTHENING THE OVERALL RELATIONSHIP WITH THE AMERICAS

Recommendation 11

“That the federal government take measures to enhance its existing efforts to raise Canadian business awareness of commercial opportunities in the Americas. Additional funds should be allocated to assist the activities of Canada’s foreign diplomatic posts in this area, and greater encouragement and support provided to Chambers of Commerce throughout the Hemisphere.”

Assistance to Canadian businesses is provided by 22 Canadian diplomatic offices covering 32 countries in Latin America and the Caribbean through specialized international business development staff, both Canadian and locally engaged. Funding of international business development activities for Latin American and Caribbean posts is currently budgeted at \$22 million annually. Public consultation processes undertaken by the Government in connection with a number of ongoing or potential free trade negotiations involving the Americas (Canada-Central America Four, Canada-Andean Community countries, Canada-Dominican Republic, Canada-CARICOM, Free Trade Area of the Americas) also serve to increase the awareness of the Canadian private sector of opportunities in the region. As part of the outreach program of the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), ambassadors, high commissioners and trade promotion officers give regular presentations to the business community throughout Canada on their respective countries of accreditation and on commercial prospects in those countries.

On the question of providing Canadian government representation in Latin America with incremental funding for business development and awareness purposes, a study is to be completed by DFAIT this fiscal year to determine how promotional budgets are best allocated to all geographic regions of the world. This will in part be influenced by the results of a public dialogue with Canadians on the subject of Canada’s foreign policy (including trade) priorities, to be carried out later this year.





Recommendation 12

“That the Parliament of Canada seek to establish closer parliamentary ties with the countries of the Americas.”

The Government fully supports Recommendation 12, urging the Parliament of Canada to establish closer parliamentary ties with the countries of the Americas. While respecting the primary role that the Parliament of Canada must play in achieving this recommendation, the Government continues to support the Parliament of Canada in this objective. The Minister of Foreign Affairs and the Minister for International Trade have publicly endorsed the importance of parliamentary diplomacy as a tool in advancing Canadian interests abroad.

The Government endorses close parliamentary ties with the Americas through the development of multilateral parliamentary initiatives in the region is the Inter-Parliamentary Forum of the Americas. Canada was a key player in the creation and establishment of this organization. The inaugural meeting was held in Ottawa, Canada, in March 2001. The Inter-Parliamentary Forum of the Americas continues to be the most encouraging mechanism to develop action-oriented parliamentary dialogue. Moreover, the Inter-Parliamentary Forum of the Americas' links to the Organization of American States lend greater credibility and strength to its work. The Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) and the Canadian International Development Agency (CIDA) continue to work closely with Senator Céline Hervieux-Payette, President of the Inter-Parliamentary Forum of the Americas, and with John Godfrey, Chair of the Inter-Parliamentary Forum of the Americas Parliamentary Association in the Parliament of Canada, to ensure that Canada continues to be a key player in inter-American inter-parliamentary cooperation.

Bilaterally, the Government encourages the strengthening of relations with all the parliaments of the Americas, particularly in key countries such as the United States, Mexico and Brazil. Congressional liaison offices have been established in the Canadian embassies in these three countries. These offices both initiate and respond to proposals designed to bring about closer parliamentary relations. Aspects of the well-established Canada-United States parliamentary relationship are being examined both by the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade (SCFAIT) and by a task force of Canadian parliamentarians. The Government welcomes this examination and is prepared to assist in that work, as appropriate, in Ottawa and Washington. In a recently intensified bilateral parliamentary relationship with Mexico, the Canadian Embassy is initiating an ambitious plan of visits by several Mexican congressional committees to meet with their Canadian counterparts. The congressional relations unit provides considerable logistical and administrative support to Canadian parliamentary delegations travelling to Mexico.





DFAIT and CIDA are working with Canadian parliamentarians who have taken the initiative to establish the Global Organization of Parliamentarians against Corruption (GOPAC). The inaugural GOPAC conference will take place in Ottawa in October 2002 and is expected to attract over 50 parliamentarians from the Americas, as part of a gathering of approximately 200 parliamentarians. A regional chapter of GOPAC is in the process of being established in the Americas at a regional meeting in the autumn of 2002. The chapter will receive financial support from existing CIDA programs to organize training seminars and create a virtual network.

Recommendation 13

“That, in order to create a more integrated and efficient presence abroad, the Government of Canada ensure that greater coordination and communication be introduced between Canadian Embassies and Consular Offices abroad. Within each country, a single foreign-service strategy and explicit organizational structure should be developed.” and

Recommendation 14

“That, in order to assist with the communication and dissemination of information with regard to Canada’s trade-related initiatives, designated media contacts be established in Canadian embassies, particularly in those countries displaying considerable Canadian trade interests.”

The Government recognizes the importance of creating a more integrated and efficient presence abroad and is actively engaged in doing so. The Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) continually seeks to improve inter-post and regional cooperation in dealing in a more coordinated way with both foreign contacts and Canadian small and medium-sized enterprises as well as other public and private sector partners. It is the standard operating procedure within the Trade Commissioner Service for managers and officers to gather together to plan, collaborate on, review and assess the performance and interaction of their respective posts and programs. This is often undertaken at regional meetings.

For example, in January 2002 all trade program managers in South and Central America and the Caribbean met for three days in Bogotá. A representative of the Miami Consulate was also present to encourage greater interaction with this major U.S. city, which acts as a gateway in the Americas. Further, in March 2002 the Trade Commissioner Service held two-day regional training workshops in São Paulo and in Santiago for all of our trade and investment development employees in Brazil, Chile and Peru. Communications and cooperation among posts in countries across the region are frequent and close, and continue to develop.





In Brazil, there is already a single tri-post strategy in place. It is revisited twice per year, when heads of programs in the three Canadian missions—in São Paulo, Rio de Janeiro and Brasilia—meet to review the strategy for Brazil, including achievements to date, and define and redefine priorities. In addition, the heads of mission and heads of programs consult on a regular basis as required (e.g., on ministerial and parliamentary visits and other missions that involve multi-post input). We will continue to enhance intra-country cooperation.

There are also efforts under way within DFAIT to improve the development of country plans that integrate all aspects of Canada's objectives in a particular country, including those larger countries where Canada operates more than one diplomatic mission.

The Government agrees that the media liaison officers at embassies facilitate the dissemination and promotion of information with regard to Canada's trade-related initiatives. In addition, mission Web sites and other governmental Web sites will continue to be tools for this purpose. The Trade Commissioner Service Web site also has information for foreign companies interested in doing business with Canadian companies, in some cases in the local language.

As the Government's policy or any specific issues are developed, public affairs officers at each mission receive core communications information to be used to promote these policies. All missions share this centrally coordinated information, thus ensuring that the goals of the policy are effectively communicated and that all key partners have the same information. The information is used by embassies in the region, where appropriate, in all their outreach activities.

We will continue to build a closer working relationship between our Public Affairs and Trade programs to ensure greater exposure to Canada's trade-related initiatives.

CONCERNS OF SMALL ECONOMIES

Recommendation 15

"That Canada provide the smaller economies of the Americas with greater financial and technical resources to help build the capacity necessary for these countries to negotiate, adapt to and benefit from the FTAA. Technical assistance in the development of vocational training and literacy programs, and national strategies and programs to deal with the adjustment to free trade, should be provided."

The Government endorses all three recommendations (15-17) on smaller economies in the FTAA process. These recommendations are consistent with the positions that the Canadian delegation to the Consultative Group on Smaller Economies has taken over the last year.





The Government agrees that Canada should continue to provide trade-related technical assistance and capacity-building assistance to enable the smaller economies of the Americas to access the benefits of the future Free Trade Area of the Americas agreement. Canadian assistance is part of a broader coordinated program of trade and development involving support from bilateral and multilateral donors. It involves the provision of technical assistance supporting a balanced trade agenda, including the promotion of effective governance. Canada will continue to play an active role in the FTAA's Consultative Group on Smaller Economies, as this is one of a number of mechanisms used to attain the appropriate level of coordination and support to meet these needs.

Recommendation 16

“That the federal government support the inclusion into the FTAA of special measures that would provide developing countries participating in the FTAA with a flexible time frame for implementing the terms of the agreement.”

The Government is willing to consider time-limited transitional measures to enable smaller economies to adapt to and benefit from new opportunities in the FTAA. However, these measures are part of the FTAA negotiating process. The measures should also be supported by appropriate trade-related technical assistance and capacity-building activities. For this reason, Canada is lending support to the creation of a Hemispheric Cooperation Plan that would provide the level of coordination and assistance required to enable smaller economies to maximize the use of transitional measures.

16

Recommendation 17

“That Canada encourage other participating members of the Inter-American Development Bank to strengthen the mandate of that institution and its contribution to addressing the development requirements of countries in the Americas, as outlined in the Plan of Action of the Third Summit of the Americas.”

As chair of the Summit of the Americas process, Canada encouraged the Inter-American Development Bank (IDB), among other multilateral development banks, to participate in the drafting of the Summit Plan of Action and to cooperate during its implementation. Among the most significant results of the Quebec City Summit was the commitment made by the President of the IDB to make resources available to support the Summit process. The IDB responded strongly to the call by Canada to support the Plan of Action of the Third Summit of the Americas. Shortly after the Summit, the IDB announced that its entire lending program for the next five years would be in support of Summit commitments (approximately US\$40 billion at the Bank's present, sustainable level of annual lending). The mandates provided by the Board of Governors of the IDB coincide with the priorities endorsed by Leaders in the Summit process. Canada has also taken a leadership role in





fostering the development of a Joint Working Group of Summit Partner Institutions in order to encourage the effective use of resources provided by hemispheric and multilateral organizations, optimize effectiveness of program delivery, avoid unnecessary overlap and duplication of existing mandates, maximize funding opportunities for beneficiaries, and ensure consistency in the implementation of the Summit initiatives. This coordinating body is chaired by the Organization of American States and includes the active participation of the IDB. Members of the Working Group meet with an interest in furthering their work on Summit implementation activities. They place special emphasis on the financing of Summit mandates and citizens' engagement.

Canada will continue to work with the Bank to achieve the Plan of Action and will encourage all IDB regional and non-regional members to strengthen the mandate of the Bank to support the Summit of the Americas process and goals.

Recommendation 18

“That, in order to further enhance transparency of free trade negotiations as well as civil society participation, the Government of Canada actively encourage governments within the Americas to consult widely with their populations and civil society during the FTAA negotiating process; to render public FTAA negotiating texts; to encourage the activities of non-governmental organizations within their respective countries; and to help initiate a dialogue between business and non-governmental organizations on free trade issues.”

Please see the response after Recommendation 3 (above).

PUBLIC OPINION

Recommendation 19

“That Canada spearhead the development of a hemispheric education and awareness campaign on the merits of free trade in general, and the FTAA in particular. Consideration should be given to the use, within such a campaign, of Canadian trade experts, as well as to an enhanced employment of embassy and foreign Chamber of Commerce resources.”

Canadian diplomatic representations in the region are already active in outreach activities in their host countries, often in partnership with local Chambers of Commerce, aimed at publicizing the merits of free trade and the FTAA in particular. These outreach activities include publication of articles in the general media; use of post Web sites and one-to-one contacts by heads of mission and appropriate staff with decision makers in government, the private sector and civil society; as well as the organization of or participation in seminars,





conferences and round tables focused on this issue. The Government agrees that such activities should be intensified and, whenever possible, consideration should be given to the use of Canadian trade experts.

Recommendation 20

“That the Government of Canada encourage the use by FTAA participants of the benefits of free trade agreements to address income inequality concerns.”

The Government agrees with this recommendation and continues to encourage FTAA participants to promote a more equitable distribution of the benefits of free trade agreements and to ensure that combatting poverty and curbing income inequality remain front and centre on their domestic agendas. Attaining these objectives requires an integrated and focused approach, which is reflected in a number of elements of the Quebec City Summit.

The Summit Action Plan reflects a balanced agenda for the hemisphere, with the FTAA fitting into a broader framework of initiatives that have a direct impact on income inequality concerns. For example, in their efforts to make democracy work better, the governments of the region made a commitment in Quebec to promote transparency and good governance and to fight corruption. By promoting good governance and making governments more accountable, including promoting greater citizen participation in politics, implementation of the Action Plan will contribute to a stronger civil society and greater government responsiveness to the needs of the population at all levels.

Commitments in other areas such as education, health, labour, and gender equality will also contribute to addressing income disparities in the region. Ensuring generalized access to education, for example, will strengthen democratic institutions and promote the development of human potential, while sustaining economic growth and reducing poverty. Seeking a labour cooperation agreement at the hemispheric level could enable Canada to directly promote good governance, the rule of law and respect for fundamental workers' rights, in turn fostering social stability and economic growth that benefits all segments of society. The creation of the Institute for Connectivity in the Americas will also make an important contribution to increasing the information available to citizens, enabling their greater participation in decision-making processes and facilitating their economic activity and development.

Recommendation 21

“That the Government of Canada diligently strive to attain FTAA consensus on the importance of achieving a comprehensive agreement to protect investment within the FTAA. NAFTA type investor-state provisions should be excluded from the FTAA agreement.”





Investment is vital to the health of the Canadian economy. As a country more oriented toward international trade and investment than any of its competitors, Canada has a vested interest in keeping the flow of trade and investment strong.

The achievement of a fair, open and secure environment for international investment is of key importance for increasing Canada's productivity and prosperity. Accordingly, the Government supports the negotiation of comprehensive investment rules in the FTAA negotiations. While negotiations are still in the early stages, the Government believes that these rules should offer investors protection from arbitrary and discriminatory actions, an issue that is at the heart of liberalized trade. In doing so, Canada's approach will be informed by its past experiences with trade negotiations and the implementation of investment rules with other countries. Canada will ensure that it preserves its ability to adopt or maintain regulations, administrative practices or other measures in sectors of key policy interest, such as health, public education, social services or culture. As is the case for other trade agreements, the FTAA investment chapter will allow countries to file exceptions for those measures they wish to maintain and would otherwise not be allowed under the FTAA (e.g., performance requirements).

Although the set of investment rules contained in NAFTA Chapter 11 has worked relatively well, the Government is not advocating the replication of the NAFTA dispute settlement rules in the FTAA. Canada continues to collaborate with its NAFTA partners to promote the clarity and transparency of these rules. Last year, trade ministers from the three NAFTA countries confirmed the proper interpretation of two important aspects of Chapter 11: one on transparency, and the other on the body of law to which the minimum standard of treatment refers, namely customary international law.

This collaborative work is not over. Following the May 28, 2002, meeting of the NAFTA Free Trade Commission, experts were directed to continue their work examining the implementation and operation of Chapter 11, including developing recommendations as appropriate. This work will not only contribute to the effective and proper implementation of the Chapter, but will also serve to increase public understanding of its operation, as well as help us to build better and more transparent rules for future agreements.





LABOUR AND ENVIRONMENT STANDARDS

Recommendation 22

“That Canada promote the injection of clauses within the FTAA Agreement that would tie countries’ access to the benefits from FTAA membership to proven respect for democratic rights.”

Canada is a consistently strong supporter and promoter of democracy. Heavily involved in supporting young and emerging democracies, Canada has gained a solid reputation and is increasingly called upon to assist in various aspects of the democratic process. Canada has participated widely in electoral observation missions mounted by such international organizations as the Organization of American States (OAS), the Commonwealth and La Francophonie. The Government believes that the focus of effort should be on the importance of implementing the human rights enshrined in existing instruments. In so doing, Canada is in fact promoting democracy and the rights and institutions that underpin a democratic society.

Since its inception in 1994, the Summit of the Americas process has been based on the tenets of democracy and economic integration, and on the recognition of a mutually reinforcing relationship between the promotion and protection of democracy and the liberalization of the economy. At Quebec City in April 2001, Summit Leaders took a further step to entrench this relationship in the hemispheric integration process by endorsing a democracy clause that establishes respect for the maintenance and strengthening of the rule of law, and strict respect for the democratic system, as essential conditions for participation in the Summit process. Leaders also invited the governors of the Inter-American Development Bank to take the clause into consideration in the activities of the Bank. Further, Summit Leaders endorsed the development of an Inter-American Democratic Charter to complement the democracy clause and “to reinforce OAS instruments for the active defence of representative democracy.” Article 19 of the Charter reflects the language of the Quebec Summit initiative, which tied participation in the Summit process to respect for democracy. OAS foreign ministers adopted the Charter in Lima, Peru, on September 11, 2001. The Charter has already proven to be a necessary instrument, as it was invoked for the first time on April 13, 2002, following an attempted coup in Venezuela.

Canada understands that the Inter-American Democratic Charter is political in nature and that the “right to democracy,” mentioned in Article 1 of the Charter, is the right of individuals to the elements of democracy as set out in relevant international instruments. Canada acknowledges that states have the obligation to promote and defend the individual human rights that constitute the elements of democracy. The term “democratic rights,” as





used in Recommendation 22, would refer to the elements of democracy such as the right to vote found in Article XX of the American Declaration on the Rights and Duties of Man and Article 25 of the International Covenant on Civil and Political Rights.

The Inter-American Democratic Charter should not be considered the definitive blueprint for the development of democracy in the Americas. Nonetheless, the Charter represents an unprecedented commitment that provides for consultation at the highest political level (i.e. Leaders or foreign ministers) among countries in the event of the disruption of the democratic system in any Summit country.

In terms of the FTAA itself, questions are being raised about the possible character of an operational relationship between the democracy clause, as reflected in Article 19 of the Charter, and the trade instrument. Discussion on this point is still in the early stages. Some Summit partners do not accept any linkage; others consider that invoking the clause and the Charter within the context of the FTAA would be an extreme measure, to be taken only at the level of Summit Leaders. The Government expects that consensus on an operational democracy clause in the FTAA will be difficult to achieve in the short term. Nonetheless, the Government has signalled its perspective that there is a relationship between the Charter and the FTAA agreement through the Quebec City Declaration and Article 19 of the Charter. The Government will initiate domestic consultations in the coming year to seek views and options to operationalize the relationship between the FTAA and the Charter.

In the context of the broader discussion in the report about labour and environmental issues, while Articles 10 and 15 of the Inter-American Democratic Charter refer specifically to core labour standards, workers' rights and the preservation of the environment, the Government notes that the report recognizes that the question of how to address these issues in the FTAA remains to be resolved.

CULTURE

Recommendation 23

"That the Government of Canada ensure its ability to preserve and promote cultural diversity by accelerating its efforts to achieve the desired New International Instrument on Cultural Diversity."

The Government has continuously promoted the development of a New International Instrument on Cultural Diversity (NIICD) since adopting its policy in support of an Instrument in 1999. Since then, the Government has engaged the international community in various forums, including within the Americas, on the challenges that globalization poses for cultural diversity. For instance, the 2001 Declaration of the Summit of the Americas,





held in Quebec City, included a statement outlining the Leaders' perspectives on the importance of cultural diversity. As a result of the Summit's Action Plan, Canada hosted, in 2002, an experts seminar on cultural diversity under the aegis of the Organization of American States (OAS). Thereafter, OAS culture ministers or highest appropriate authorities met in July, in Cartagena, Colombia, the first ever such meeting at the hemispheric level, and adopted a Declaration and Plan of Action stressing the need for in-depth cooperation on cultural diversity within the Americas. In the Free Trade Area of the Americas negotiations, Canada's objective is to include preambular language recognizing the importance of countries maintaining the ability to develop and implement cultural policies for the purpose of strengthening cultural diversity. In addition, pending developments with respect to a NIICD, Canada will follow its established approach of not making any new commitment that would restrict its cultural policy objectives. In this context, Canada is seeking a cultural industries exemption in the FTAA agreement.

Canada has also promoted cultural diversity in the G8, where the Communiqué of the 2000 Okinawa Summit set out the Leaders' perspectives on the issue. In other forums, consideration of cultural diversity and globalization issues has led to specific references to work on the Instrument. For example, in 2001 the UNESCO General Conference passed the Universal Declaration on Cultural Diversity. Its Action Plan urged members to deepen "the international debate on questions relating to cultural diversity . . . taking forward notably consideration of the opportunity of an international legal instrument on cultural diversity." La Francophonie culture ministers, meeting in 2001, supported "the principle of a universal international regulatory instrument that supported the promotion of cultural diversity." The International Network on Cultural Policy (INCP), an informal grouping of culture ministers from over 45 countries, is another forum where work on the Instrument has progressed. An INCP Working Group, chaired by Canada, has produced a draft text of the Instrument, which was presented to ministers in Cape Town, South Africa, in October 2002. The International Network for Cultural Diversity, an NGO grouping that meets concurrently with the INCP, is expected to release its own draft Instrument in October 2002. Canada has also promoted development of an Instrument during informal meetings with important trading partners such as France, Sweden, Switzerland and Italy.

It is clear from the above that solid progress is being made toward the development of a New International Instrument on Cultural Diversity. The Government has been, and will continue to be, at the forefront of promoting such development in the context of the Americas and elsewhere.

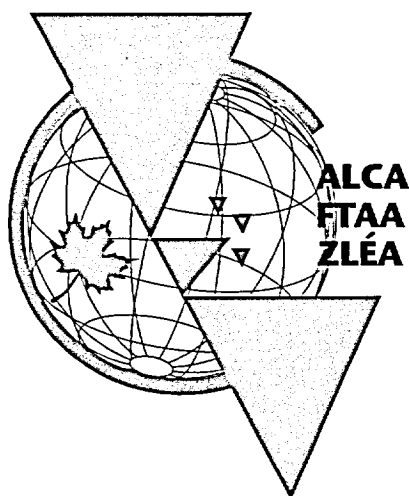




Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL



**Renforcer les liens économiques
du Canada avec les Amériques**



www.dfait-maect.gc.ca/ina-nac/Consult3-f.asp
Aussi disponible dans notre site Web :

N° de catalogue : E2-474/2002
ISBN 0-662-66781-6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre du Commerce international, 2002

Produit par la Direction des services de communications

DOCS
CA1 EA 2002G56 EXF
Government response to the Report
of the Standing Committee on
Foreign Affairs and International
Trade : strengthening Canad
16418576



Table des matières

INTRODUCTION	1
STRATÉGIE EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT POUR LES AMÉRIQUES	2
Recommandation 1	2
Recommandation 2	3
TRANSPARENCE ET PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	5
Recommandation 3	5
Recommandation 18	5
APERÇU DES LIENS EXISTANTS	7
Recommandation 4	7
ACCROÎTRE LES LIENS ÉCONOMIQUES OFFICIELS AVEC LES AMÉRIQUES	7
Recommandation 5	7
Recommandation 6	8
Recommandation 7	9
Recommandation 8	10
Recommandation 9	11
Recommandation 10	12





CONSOLIDER GLOBALEMENT LES LIENS AVEC LES AMÉRIQUES	13
Recommandation 11	13
Recommandation 12	14
Recommandation 13	15
Recommandation 14	15
PRÉOCCUPATIONS DES PETITES ÉCONOMIES	17
Recommandation 15	17
Recommandation 16	17
Recommandation 17	18
Recommandation 18	19
OPINION PUBLIQUE	19
Recommandation 19	19
Recommandation 20	19
Recommandation 21	20
NORMES DE TRAVAIL ET NORMES ENVIRONNEMENTALES	21
Recommandation 22	21
CULTURE	23
Recommandation 23	23





RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

INTRODUCTION

Le gouvernement aimerait remercier les membres du Comité permanent de l'excellent travail qui a donné le présent rapport *Renforcer les liens économiques du Canada avec les Amériques*.

Le gouvernement a trois grands objectifs en matière de politique du commerce pour le Canada : la prospérité, des systèmes fondés sur des règles et le soutien de visées politiques plus vastes. Il se crée de la prospérité par un meilleur accès aux marchés à l'exportation, une stimulation concurrentielle des importations et les avantages de courants d'investissement dans les deux sens. Par des règles qui suivent l'évolution des besoins de notre économie moderne, il se crée des conditions d'équité et de prévisibilité pour le développement économique et social. Enfin, le soutien de visées politiques plus vastes, qu'il s'agisse de protéger les normes du travail et de l'environnement, de favoriser le développement durable et le bon gouvernement ou de cultiver d'autres aspects du bien-être socio-économique, est la pierre angulaire même d'une société harmonieuse.

Le Canada cherche à réaliser ces objectifs d'abord et de toute évidence avec les États-Unis, car sans ce pays la prospérité est impossible pour notre pays. Nous avons sûrement besoin de règles pour que le commerce demeure équitable, libre et prévisible. Des affaires récentes hautement médiatisées comme le dossier des mesures américaines contre le bois d'œuvre canadien à l'exportation se sont présentées là où nous étions incapables de négocier des règles assez fortes. Nous ne nous entendons pas toujours avec notre voisin du Sud dans certains dossiers, mais ce pays compte parmi nos plus puissants alliés lorsqu'il s'agit d'atteindre nombre d'objectifs politiques plus vastes comme celui de la promotion des droits des travailleurs ou encore celui de bon gouvernement.

Il faut cependant dire que l'importance des Amériques pour le Canada ne se limite pas aux États-Unis. Les résultats commerciaux et économiques du Canada sont de plus en plus liés à ses partenaires de l'hémisphère. Les échanges commerciaux avec le Mexique, par exemple, ont atteint 14,6 milliards de dollars en 2001, de sorte que, maintenant, le Mexique est la sixième destination en importance dans le monde pour les exportations canadiennes et la quatrième source de nos importations. Le renforcement de ces liens est à la fois un vote de confiance dans l'avenir de la région et un moyen efficace d'appuyer le développement économique de nos partenaires. Le libre-échange s'est avéré une stratégie efficace pour réduire au minimum les incidences négatives des perturbations extérieures sur l'Amérique latine. Par exemple, l'engagement qu'a pris le Chili à l'égard





de la libéralisation du commerce, notamment son accord de libre-échange avec le Canada, l'a aidé à traverser la crise asiatique de 1998. Étant donné les difficultés financières actuelles de la région, il est encore plus important d'entretenir la dynamique de la libéralisation du commerce.

On ne peut douter que les liens qui unissent le Canada aux Amériques jouent un rôle de plus en plus important pour l'atteinte et le maintien du développement économique et social, non seulement au Canada mais aussi dans l'hémisphère tout entier. Le gouvernement remercie donc le Comité d'avoir soigneusement entrepris d'étudier l'état des négociations portant sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), ainsi que les liens économiques bilatéraux de notre pays avec les Amériques.

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT POUR LES AMÉRIQUES

Recommandation 1

« *Que, pour produire des avantages économiques pour le Canada, forger une politique étrangère bien canadienne, dynamiser le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et servir de position de repli en cas d'échec, le gouvernement du Canada cherche vigoureusement à conclure des accords bilatéraux de commerce et d'investissement avec des pays, ainsi qu'avec des groupes de pays, de l'Amérique latine et des Caraïbes.* »

2

Le gouvernement convient que la recherche d'accords commerciaux bilatéraux avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes peut apporter des avantages économiques, promouvoir les intérêts canadiens et dynamiser le projet de la ZLEA. Qui plus est, le libre-échange s'est révélé une stratégie efficace d'atténuation des effets négatifs de chocs extérieurs sur les économies latino-américaines. Le Mexique et le Chili, deux des pays qui comptent le plus de partenaires libre-échangistes, figurent aussi parmi les nations qui ont été le moins heurtées par la crise asiatique de 1998.

La région des Amériques est le marché le plus important pour le Canada, et le resserrement des liens économiques qui nous unissent à elle est pour le gouvernement une grande priorité de sa politique commerciale. Les négociations de la ZLEA, qui se sont engagées en avril 1998, pourraient créer la plus grande zone de libre-échange au monde avec 800 millions de personnes et un produit intérieur brut de près de 17 billions de dollars dans l'ensemble.

Les accords stratégiques bilatéraux en matière de commerce sont à la fois une position de repli et un complément à l'initiative que nous menons dans l'hémisphère. Grâce à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), précédé de l'Accord de libre-





échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), le Canada s'est ménagé un accès sûr à son premier partenaire commercial en importance, les États-Unis, ainsi qu'au Mexique, le sixième pour ses exportations et le quatrième pour ses importations. Grâce à l'ALECC (Accord de libre-échange Canada-Chili) et, plus récemment, à l'ALECCR (Accord de libre-échange Canada-Costa Rica), le Canada jouit désormais d'un accès sûr à deux des marchés les plus stables et les plus en croissance de la région.

Que notre pays constitue une économie dominante (comme membre du G8 et de la Quadrilatérale) et jouisse d'une solide réputation pour l'esprit de justice qu'il apporte aux négociations explique probablement que, dans toute la région, des pays se disent désireux de resserrer les liens commerciaux avec lui. Le Canada négocie actuellement un accord de libre-échange avec quatre pays centraméricains, à savoir le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador. Il tient aussi des discussions préliminaires au libre-échange avec les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM — Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyana, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago), la République dominicaine et les cinq pays membres de la Communauté andine (la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela).

Le renforcement des liens commerciaux avec les pays des Amériques est aussi l'occasion pour le Canada de promouvoir ses valeurs sociales plus vastes dans l'hémisphère. À cet égard, il continuera à faire de la coopération en matière de travail et d'environnement une stratégie clé d'expansion du commerce dans la région des Amériques.

3

Ces initiatives amélioreront les relations commerciales du Canada avec ces pays et — ce qui a à tout le moins autant d'importance — aideront le gouvernement à former des alliances pour faire valoir les intérêts communs et édifier des consensus dans les négociations de la ZLEA.

Recommandation 2

« Que le Canada noue des alliances avec les pays et les régions de l'hémisphère aux vues semblables aux siennes en vue d'encourager les pays réticents à participer plus activement aux efforts d'intégration économique et de dissuader les signataires potentiels de l'accord sur la ZLEA de recourir à des mesures protectionnistes. »

Le gouvernement appuie entièrement cette recommandation. Il signale que les progrès sont déjà considérables dans la formation de telles alliances. L'expérience canadienne de la libéralisation des échanges à tous les niveaux s'est révélée des plus positives, notamment aux niveaux bilatéral et régional. Le régime de règles institué par les accords de libre-échange en place, à savoir l'ALENA et l'ALECC, combiné à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a aiguillonné la croissance, élevé les niveaux de vie et





aidé à faire profiter les consommateurs de prix concurrentiels, illustration de choix des avantages d'une libéralisation des échanges et des investissements. La réussite canadienne dans la libéralisation du commerce et de l'investissement est largement reconnue, et notre pays est donc particulièrement bien placé pour engager ses partenaires de l'hémisphère à de meilleurs efforts de soutien de l'intégration économique.

L'engagement canadien envers l'hémisphère — comme en témoignent la conclusion d'un accord bilatéral de libre-échange avec le Costa Rica en avril 2001, les négociations en cours avec le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador, et les premiers entretiens libre-échangistes avec les pays membres de CARICOM, la République dominicaine et les pays andins — aide le gouvernement à resserrer les liens avec les autres gouvernements de l'hémisphère. L'état de ces relations et la reconnaissance des intérêts des pays partenaires de l'hémisphère qui sont moins développés que le Canada ont très largement contribué à l'édification d'alliances et de consensus à diverses tribunes et dans des négociations comme celles de la ZLEA.

Les efforts canadiens de développement de ces alliances ont été bien accueillis par des pays aussi soucieux que nous de libéralisation des échanges dans l'hémisphère. Un grand nombre de nos partenaires commerciaux de la région ont aussi fort activement entrepris de donner plus de profondeur et d'étendue aux mécanismes en place d'intégration économique, ainsi que de négocier de nouvelles ententes. Ainsi, les pays membres de la Communauté andine et du Marché commun de l'Amérique centrale se sont engagés à resserrer leurs liens internes pour consolider leurs marchés communs respectifs. Enfin, le Mexique et le Chili ont mis en place un réseau d'accords régionaux qui embrasse aujourd'hui une partie appréciable de leurs échanges dans l'hémisphère.

Comme le Congrès des États-Unis a récemment octroyé un mandat de promotion commerciale (« Trade Promotion Authority » ou TPA) au gouvernement américain, celui-ci aura désormais le pouvoir qu'il recherchait d'exercer un véritable leadership dans les pourparlers commerciaux et de s'associer davantage aux mesures de libéralisation des échanges dans l'hémisphère. Le gouvernement américain est aujourd'hui en mesure de conclure les négociations en cours avec le Chili et Singapour. Dans une interview récente, le représentant commercial américain Robert Zoellick a dit que le gouvernement américain commencerait à travailler à une suite d'autres accords commerciaux, et notamment à une entente régionale avec cinq pays centraméricains, à savoir le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador.

Il faut cependant signaler que les récentes mesures protectionnistes prises par les États-Unis comme l'adoption du « U.S. Farm Bill » ayant acquis force de loi en mai ont suscité des réactions défavorables et ont fait douter de l'engagement américain en matière de libre-échange. L'adoption de telles politiques risque d'aliéner des pays de l'hémisphère et de





compromettre l'égalité des chances, ce qui ralentirait à son tour les pourparlers de la ZLEA.

Les alliances formées par le Canada avec des partenaires de l'hémisphère et l'expérience canadienne de la négociation avec les États-Unis des accords de libre-échange canado-américain et nord-américain (ALE et ALENA) font que nous sommes mieux placés que tout autre pour mener les efforts de libéralisation des échanges de l'hémisphère et dissuader d'autres pays de recourir à des mesures protectionnistes à l'encontre même des visées d'intégration économique.

TRANSPARENCE ET PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Recommandation 3

« Que le Canada se fasse le « champion » de la ZLEA en mobilisant le soutien des milieux politiques, de la société civile et du monde des affaires en faveur de la conclusion d'un accord de libre-échange hémisphérique d'ici 2005. »

Recommandation 18

« Que, pour améliorer la transparence des négociations de libre-échange, ainsi que la participation de la société civile, le gouvernement du Canada encourage activement les gouvernements des Amériques à consulter largement leur population et leur société civile pendant le processus de négociation de l'Accord sur la ZLEA, à rendre publics les textes de la négociation, à encourager les activités de leurs organisations non gouvernementales nationales et à faciliter le dialogue entre les entreprises et les organisations non gouvernementales dans le domaine du libre-échange. »

Le gouvernement a déjà pris des mesures dans le sens même de ces recommandations. Le rôle de chef de file de notre pays comme premier pays appelé à présider les négociations de la ZLEA a été une occasion en or de démontrer notre volonté de resserrer les liens dans l'hémisphère et de veiller à faire jouer un rôle utile à la société civile dans le cadre de cette entente. Sachant l'intérêt qu'il y avait à faciliter une participation féconde des divers secteurs de la société dans la ZLEA, le Canada a été un grand artisan de la mise en place du Comité de représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile (le Comité).

Depuis, le gouvernement s'est encore efforcé de faire travailler ses partenaires de l'hémisphère de plus près avec la société civile. En février 2001, le Canada a déposé une proposition où il indiquait des moyens concrets pour les ministres du Commerce et le Comité de favoriser activement une plus grande transparence et des négociations plus ouvertes à tous (on peut en prendre connaissance à l'adresse suivante : www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/)





civilsociety-f.asp).

Dans le sens de cette proposition, les ministres ont reconduit et renforcé le mandat du Comité à la réunion ministérielle de la ZLEA à Buenos Aires en avril 2001. Depuis, le Comité invite ouvertement et en permanence les sociétés civiles de l'hémisphère à produire des propositions écrites et prend soin de les faire connaître en temps utile aux négociateurs et aux comités de la ZLEA. On met des résumés des communications (à la suite d'invitations antérieures) et des rapports aux ministres à la disposition du public. Le Comité appuie aussi les initiatives suivantes : l'amélioration du site Web officiel de la ZLEA (www.ftaa-alca.org); l'organisation de séminaires nationaux et régionaux (le premier séminaire régional a eu lieu le 18 juillet 2002 à Merida, au Mexique, et le Canada y a pris une part active); la tenue de forums publics du monde des affaires et de la société civile parallèlement aux réunions ministérielles; la diffusion de communiqués par les instances de la ZLEA après les diverses rencontres avec les ordres du jour et les listes de pays participants.

Le Canada a également joué un rôle de premier plan en matière de transparence. C'est à son instigation que, à la réunion de Buenos Aires en 2001, on s'est entendu pour rendre public le projet de texte de négociation de la ZLEA. À la prochaine réunion ministérielle à Quito en novembre 2002, le Canada priera ses partenaires de l'hémisphère de s'entendre à nouveau pour diffuser une version provisoire à jour de ce texte de négociation.

6

Le gouvernement admet que des gains d'ouverture et de transparence sont essentiels à un débat éclairé sur la ZLEA, tout comme ils peuvent être primordiaux au moment de mobiliser les appuis parmi les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) et les citoyens dans le dossier du libre-échange. Il livre en permanence des renseignements utiles, complets et actuels au site Web *Négociations et Accords commerciaux* du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) : www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/menu-f.asp.

Il juge qu'il lui est encore plus essentiel d'accroître son rôle à la dernière étape des pourparlers que présideront les États-Unis et le Brésil. Ce stade ultime sera sans doute riche en défis, et le Canada aura maintes occasions de faire preuve de leadership dans les négociations.





APERÇU DES LIENS EXISTANTS

Recommandation 4

« Que le gouvernement collabore avec d'autres pays pour harmoniser les méthodes statistiques utilisées pour recueillir les données du commerce international. »

Convenant, avec le Sous-comité, des divergences et des incohérences dont sont entachées les données sur le commerce international, le gouvernement continue à travailler avec Statistique Canada à la solution des problèmes qui se posent. Un projet pluriannuel d'harmonisation des données du commerce de marchandises est en cours depuis trois ans. C'est un exercice conforme aux priorités nationales du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) auquel participent non seulement le Mexique de façon notable, mais aussi plusieurs des grands partenaires commerciaux de la région Asie-Pacifique, et qui vise à mieux uniformiser les statistiques du commerce international. Des délégations de la Chine et de la Corée se rendront à cette fin à Ottawa à l'automne de 2002. Dans le cas des autres pays, dont beaucoup sont mentionnés dans le rapport du Sous-comité, le travail d'harmonisation sera plus restreint ces quelques prochaines années en raison de la nécessité de bien doser des ressources humaines et financières limitées à répartir entre un grand nombre de priorités rivales.

ACCROÎTRE LES LIENS ÉCONOMIQUES OFFICIELS AVEC LES AMÉRIQUES

Recommandation 5

« Que, étant donné l'importance relative des marchés américain et mexicain pour les entreprises canadiennes, le gouvernement du Canada cherche activement à faire disparaître les entraves au commerce et à l'investissement entre le Canada et ses partenaires de l'ALENA. Il devrait s'assurer que ses règlements et ses politiques en matière de commerce cadrent avec le niveau d'intégration économique actuel des trois pays. »

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation selon laquelle il faut éliminer les entraves actuelles au commerce et à l'investissement entre le Canada et ses partenaires au sein de l'ALENA.

Qu'on les mesure à toute aune, c'est-à-dire par les courants commerciaux, les investissements, la démographie ou les idées, l'Amérique du Nord en général et les États-Unis en particulier sont de loin la grande priorité canadienne. Il est évident que ces relations nous ont été extrêmement avantageuses, mais il est tout aussi clair que ce sont celles qui offrent le plus grand défi.





L'ALENA a prouvé son intérêt comme moyen de stimulation du commerce, de l'investissement et de la compétitivité. Les échanges entre le Canada, le Mexique et les États-Unis ont nettement augmenté dans l'ensemble depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA. En 2001, le commerce de marchandises du Canada avec les États-Unis et le Mexique a atteint les 585 milliards de dollars environ. Le commerce bilatéral canado-mexicain s'est accru de 3,3 p. 100 pour s'établir à 14,6 milliards de dollars la même année. Enfin, le commerce canado-américain de marchandises a totalisé 570 milliards de dollars en 2001.

L'ALENA comporte un programme de travail permettant aux parties d'apporter des améliorations qui maintiennent l'actualité et l'utilité de cet accord et qui cherche activement à éliminer les entraves au commerce et à l'investissement. Dans ce contexte, ce qui est prioritaire pour le gouvernement, ce sont les activités qui ont d'importantes retombées positives sur les entreprises (simplification des règles d'origine, entrée temporaire de gens d'affaires, commerce transfrontalier de services, etc.).

Le chapitre 11 de l'ALENA est d'un intérêt tout particulier pour notre pays pour les questions de politique publique relatives au mécanisme investisseur-État dans le cadre de l'ALENA. Le gouvernement canadien fait pression sur les pays partenaires pour qu'ils en clarifient les dispositions. Le 31 juillet 2001, la Commission du libre-échange de l'ALENA adoptait des éléments de clarification de l'obligation de norme minimale de traitement et des règles de transparence du mécanisme de règlement des différends investisseur-État, et les ministres de l'ALENA demandaient à leurs experts de poursuivre l'examen de l'application du chapitre 11 et d'indiquer les domaines où d'autres éclaircissements pourraient s'imposer.

Conçu pour suivre les problèmes nouveaux par son programme de travail permanent, l'ALENA a jeté des bases solides pour son évolution future. À la réunion de 2002 de la Commission de l'ALENA au Mexique, les ministres ont réitéré leur volonté de mettre cet accord en application intégrale selon le calendrier établi et demandé aux représentants de déterminer où le travail trilatéral pourrait continuer de manière à stimuler encore plus le commerce entre les trois partenaires. Les représentants continueront donc à constater les obstacles au commerce et à l'investissement et à faire le nécessaire pour éliminer ces entraves par l'ALENA.

Recommandation 6

« Que, désormais, au moment de négocier des accords commerciaux, le gouvernement fédéral tienne compte de la nécessité d'améliorer certaines dispositions de l'ALENA, comme celles signalées dans le corps du présent rapport. »

Le Canada négocie chaque accord commercial sur le fond, mais tout en tenant compte de la nécessité d'améliorer les dispositions des ententes déjà conclues. Dans tous les





pour parler qu'il mène, le gouvernement canadien prend en considération les enseignements tirés des accords antérieurs ou existants.

Les accords de libre-échange bilatéraux et régionaux que le Canada a négociés innoveront dans certains domaines où il a voulu améliorer la coopération, renforcer les capacités institutionnelles et favoriser la croissance à long terme de l'économie par une multiplication des échanges économiques. À l'époque où il a été signé, l'ALENA innovait sur les accords multilatéraux dans le domaine des investissements, des services et de la propriété intellectuelle. Certaines de ces dispositions ont gardé ce caractère novateur. L'ALENA (tout comme l'ALE avant lui) a innové, par exemple, en matière de règlement des différends du commerce bilatéral.

Dans le domaine des investissements, la négociation présente et future de règles et, entre autres, l'adoption d'un mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États seront l'occasion pour le Canada de concevoir et de promouvoir d'autres dispositions modèles. Ces nouvelles dispositions viseront les problèmes qui se sont posés dans le cadre de l'ALENA et tiendront aussi compte des leçons tirées du travail accompli par les partenaires de l'ALENA, principalement à l'instigation du Canada, en vue de clarifier certaines dispositions du chapitre 11 de cette entente.

L'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), premier accord bilatéral du Canada après l'ALENA et le Cycle d'Uruguay, innove tout autant dans certains dossiers comme celui de l'exonération réciproque de droits antidumping. Il convient toutefois de noter que l'industrie privilégie à cet égard l'amélioration des « disciplines » et les gains de transparence et de clarté dans les recours commerciaux de nos partenaires dans le cadre des négociations de l'OMC.

Recommandation 7

« Que, en tant qu'étape préliminaire à l'amélioration de ses relations bilatérales avec les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, le gouvernement du Canada intensifie ses efforts pour faire aboutir les négociations en cours avec divers pays en vue de la conclusion d'accords sur la protection des investissements étrangers et de conventions fiscales. »

Comme l'enrichissement des perspectives d'investissement est essentiel à la sauvegarde de la compétitivité de notre pays sur le plan international, les accords sur la protection des investissements étrangers (APIE) énoncent d'importantes règles qui améliorent les relations bilatérales dans l'ensemble en ouvrant les marchés internationaux et en rendant plus sûre l'exploitation de tels débouchés pour les investisseurs canadiens.

Le programme des APIE du gouvernement prévoit de vastes consultations avec tous les intervenants, et notamment avec le monde des affaires. Il dresse un cadre de protection





juridique auquel peuvent recourir les investisseurs canadiens au besoin. Les négociations des APIE sont également là pour compléter les initiatives régionales et multilatérales en cours concernant l'adoption de règles d'investissement.

Dans la région, le Canada a déjà conclu des accords bilatéraux de protection des investissements étrangers avec la Barbade, le Costa Rica, l'Équateur, le Panama, Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Venezuela. Il a en outre passé avec le Chili un accord bilatéral de libre-échange, dont un des chapitres porte sur cette protection.

La négociation d'accords de promotion et de protection des investissements étrangers avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes fait partie intégrante des initiatives commerciales de libre-échange en cours avec les quatre pays centraméricains (CA4), la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM), les pays de la communauté andine, la République dominicaine et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Là où les régimes fiscaux d'autres pays ressemblent assez au régime canadien pour que la négociation de « conventions préventives de double imposition » soit possible, le Canada a agi avec beaucoup de prévoyance, ayant déjà conclu de telles ententes avec l'Argentine, la Barbade, le Brésil, le Chili, l'Équateur, la Guyana, la Jamaïque, la République dominicaine et Trinité-et-Tobago. D'autres accords semblables ont été signés et ratifiés au Canada, mais on attend toujours le feu vert des pays partenaires (par exemple, le Pérou, le Venezuela). Dans d'autres pays encore (par exemple, la Bolivie, la Colombie, le Costa Rica), les efforts se poursuivent pour faire évoluer les négociations, notamment en offrant, au besoin, des séances de formation à Ottawa.

Recommandation 8

« Que, dans le but d'atteindre son objectif de libéralisation des échanges et d'intégration économique dans les Amériques, le gouvernement du Canada poursuive énergiquement ses négociations bilatérales de libre-échange avec les quatre pays de l'Amérique centrale et ses discussions préliminaires avec le CARICOM. Vu l'opposition politique du Costa Rica à l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica, le Canada devrait également s'efforcer de promouvoir ses accords commerciaux au sein des pays participants afin que le public soit bien renseigné sur les avantages qu'ils procurent. »

Dans le sens même de cette recommandation, le Canada poursuit énergiquement ses négociations bilatérales de libre-échange avec le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador, en Amérique centrale (CA4). Jusqu'à présent, quatre cycles de négociation ont eu lieu et un cinquième se tiendra plus tard cet automne. Le gouvernement espère en venir bientôt à une entente.





Dans un accord conclu avec le CA4, on cherchera à détarifier les grandes exportations canadiennes et à ménager un accès préférentiel des entreprises canadiennes aux marchés des pays de ce groupe. On a aussi en vue des dispositions de fond en matière de services et d'investissement. De plus, les négociateurs viseront à une meilleure coopération avec le CA4 pour une plus grande efficacité des procédures commerciales. On se trouvera également à négocier des accords de coopération dans les domaines du travail et de l'environnement. Si les pourparlers aboutissent dans ces secteurs, ils renforceront l'engagement des chefs d'État des Amériques en matière de droits de la personne et de normes fondamentales du travail et contribueront à l'application d'une stratégie de développement international ayant pour principe une croissance équilibrée et équitable.

Dans le cas du CARICOM, les négociateurs canadiens ont eu deux rencontres en vue d'un échange d'information et d'un examen du champ d'application d'un éventuel accord de libre-échange. On prévoit que les négociations de libre-échange Canada-CARICOM pourraient porter notamment sur l'accès aux marchés des biens et services, les règles d'investissement, la facilitation du commerce, les mécanismes de règlement des différends et les mesures de compensation des différences de taille et de développement des économies participantes. On cherchera également à conclure des accords parallèles sur l'environnement et le travail.

Le Canada s'est efforcé de mieux renseigner les populations de l'hémisphère sur les avantages du libre-échange. Lorsque l'occasion se présente, les représentants du gouvernement participent à des tables rondes où est exposée l'expérience canadienne de la libéralisation du commerce. Comme récent exemple de cette activité, citons la participation canadienne à un séminaire régional tenu le 18 juillet 2002 à Merida, au Mexique, sous le titre « Opportunités et défis de la ZLEA pour l'Amérique du Nord. »

Le Canada s'efforce également d'aider le nouveau gouvernement costaricain à répondre aux critiques qu'a suscitées la conclusion d'un accord bilatéral de libre-échange. À diverses occasions, les membres de l'ambassade canadienne ont rencontré les dirigeants de tous les partis politiques de ce pays pour faire voir les avantages du libre-échange et les façons possibles de procéder aux adaptations nécessaires. Le 26 août 2002, le congrès costaricain ratifiait l'ALECCR à 48 voix contre 1. Cet accord entrera en vigueur dès que sera parachevée la démarche juridique. Signalons que les accords subsidiaires sur le travail et l'environnement avaient déjà été ratifiés.

Recommandation 9

« Que, en vue d'une plus grande libéralisation des échanges bilatéraux au sein de la Communauté andine, le gouvernement fédéral accède à la demande d'accès préférentiel de cette organisation, mais en posant comme condition que les négociations en vue





d'accords de protection et de promotion de l'investissement étranger et de conventions fiscales aboutissent et que soient levés les obstacles réglementaires aux investissements canadiens. »

Cette demande andine d'accès préférentiel unilatéral a toutefois fait récemment place à une décision tant du Canada que des pays des Andes de discuter de la possibilité de libre-échange bilatéral. C'est ce qu'on a annoncé le 7 août 2002. Le gouvernement lancera cet automne de vastes consultations systématiques auprès des provinces et des territoires, du monde des affaires et de tous les autres intéressés au sujet de la portée possible de cette négociation.

Pour ce qui est de la passation d'accords de protection et de promotion de l'investissement étranger ou d'autres instruments destinés à favoriser un « régime de règles » transparent pour les investisseurs canadiens, on s'emploiera à conclure des ententes avec tous les pays andins dans le contexte d'un éventuel accord de libre-échange avec la Communauté andine.

Le Canada est déjà lié à l'Équateur par un « accord préventif de double imposition ». Il a signé et ratifié de telles ententes avec le Pérou et le Venezuela, mais attend toujours que les approbations nécessaires soient données dans ces pays. Dans le cas des autres pays andins, des progrès se font selon la capacité de chacun à négocier.

Recommandation 10

« Que le Canada se fasse l'instigateur de négociations bilatérales de libre-échange avec la Communauté andine et le MERCOSUR, ou encore avec les pays intéressés qui font partie de ces groupes régionaux. Comme le gouvernement du Canada a déjà désigné le Brésil comme sa priorité sur le marché sud-américain, il faudrait qu'il consacre des efforts considérables à améliorer sa relation bilatérale avec ce pays. »

Le 7 août 2002, on a annoncé que des pourparlers bilatéraux de libre-échange auraient lieu avec les cinq membres de la Communauté andine. Les premières discussions sur une telle initiative se sont tenues le 27 août, et une autre réunion aura sans doute lieu plus tard à l'automne.

Avec les pays membres du MERCOSUR, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, le Canada a signé en juin 1998 un accord de coopération en matière de commerce et d'investissement (ACCI), lequel sera à la base même d'un épanouissement des relations de commerce et d'investissement et d'une coopération dans le cadre de la ZLEA, de l'OMC et du Groupe de Cairns.





À la dernière réunion portant sur l'ACCI en novembre 2001 à Montevideo en Uruguay, les hauts représentants se sont entendus sur un plan de travail pour l'examen des questions de développement du commerce, de connectivité et de renforcement des procédures douanières.

De l'avis du gouvernement, les mécanismes et la tribune de l'ACCI sont les instruments dont le Canada a besoin pour gérer les relations de commerce et d'investissement de plus en plus importantes de notre pays avec les pays membres du MERCOSUR. On peut penser que, dans l'avenir, la ZLEA sera le mécanisme idéal d'amélioration et de resserrement de nos liens avec ces pays.

Dans le cas du Brésil qui est le premier marché latino-américain en importance, le Canada redouble véritablement d'efforts pour renforcer les liens bilatéraux. Il a affecté plus de ressources au traitement des dossiers brésiliens dans ses diverses missions ainsi qu'à l'administration centrale. On peut également évoquer le fonctionnement très efficace d'un groupe de travail interministériel réunissant des ministères qui s'occupent déjà de ces dossiers ou s'y intéressent. C'est une tribune de sensibilisation à l'importance du Brésil et de réflexion sur une stratégie globale de pénétration de ce grand marché.

CONSOLIDER GLOBALEMENT LES LIENS AVEC LES AMÉRIQUES

13

Recommandation 11

« Que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour accroître ses efforts de sensibilisation des entreprises canadiennes aux débouchés qu'offrent les Amériques. Il faudrait affecter des fonds supplémentaires aux activités des missions diplomatiques du Canada dans la région et encourager et soutenir davantage les chambres de commerce partout dans l'hémisphère. »

Au total, 22 bureaux diplomatiques canadiens couvrant 32 pays sont là pour aider les entreprises canadiennes en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à un personnel spécialisé d'expansion des affaires qui est recruté tant au Canada qu'à l'étranger. À l'heure actuelle, 22 millions de dollars sont consacrés annuellement au financement des activités internationales de développement des affaires des missions en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les consultations publiques engagées par le gouvernement dans le cadre de diverses négociations de libre-échange actuelles ou potentielles dans les Amériques (Canada-CA4 [groupe centraméricain des Quatre]; Canada-Communauté andine; Canada-République dominicaine; Canada-CARICOM; Zone de libre-échange des Amériques) servent aussi à mieux faire connaître les possibilités qui s'offrent dans la région au secteur privé canadien. Dans le cadre du programme de sensibilisation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), les





ambassadeurs, les hauts commissaires et les agents de promotion du commerce tiennent régulièrement, à l'intention des gens d'affaires de tout le Canada, des séances d'information sur leurs pays respectifs d'affectation et sur les perspectives commerciales qui y sont offertes.

Quant à la question d'une représentation gouvernementale canadienne en Amérique latine avec un financement complémentaire à des fins de sensibilisation et d'expansion commerciales, le MAECI mènera à bien durant l'année financière en cours une étude visant à établir comment répartir au mieux les budgets de promotion entre les régions du monde. Cet exercice tiendra compte en partie des résultats d'un dialogue public avec les Canadiens sur les priorités de la politique étrangère du pays (y compris dans le domaine du commerce) plus tard cette année.

Recommandation 12

« Que le Parlement du Canada cherche à établir des liens parlementaires plus étroits avec les pays des Amériques. »

Le gouvernement appuie entièrement la recommandation 12 et prie donc instamment le Parlement canadien de resserrer ses liens avec les parlementaires des pays de la région des Amériques. Il respecte le Parlement canadien dans le rôle qu'il est appelé à jouer en application de cette recommandation et continue à l'appuyer dans la réalisation de cet objectif. Le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Commerce international ont publiquement avalisé l'importance de la diplomatie parlementaire comme instrument de promotion des intérêts du Canada à l'étranger.

Le gouvernement favorise des liens parlementaires étroits avec la région des Amériques par la création de tribunes multilatérales et de relations bilatérales. Une des réalisations multilatérales les plus prometteuses à cet égard dans la région est le Forum interparlementaire des Amériques dont le Canada est un grand artisan de la création et de la mise en place. Sa réunion inaugurale a eu lieu à Ottawa, au Canada, en mars 2001. Le Forum demeure le meilleur mécanisme d'instauration d'un dialogue parlementaire à orientation pratique. Il faut ajouter que les relations qu'il entretient avec l'Organisation des États américains confère plus de crédibilité et de force à ses travaux. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et l'Agence canadienne du développement international (ACDI) continuent à travailler de près avec la sénatrice Céline Hervieux-Payette, présidente du Forum interparlementaire des Amériques, ainsi qu'avec John Godfrey, président de la section canadienne de cette association, pour veiller à ce que notre pays tienne toujours une place de choix dans la coopération interparlementaire interaméricaine.





Sur le plan bilatéral, le gouvernement encourage un resserrement des liens avec tous les parlements des Amériques, notamment avec ceux de pays de première importance comme les États-Unis, le Mexique et le Brésil. Des bureaux de liaison parlementaire ont été établis dans les ambassades canadiennes de ces trois pays. Ces services sont là pour produire des propositions de resserrement des liens parlementaires ou y répondre. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (CPAECI) et un groupe de travail formé de parlementaires canadiens s'attachent actuellement aux aspects d'une liaison parlementaire canado-américaine déjà bien établie. Le gouvernement voit cette étude d'un bon œil et est disposé à y collaborer le cas échéant à Ottawa comme à Washington. À la faveur d'un dialogue parlementaire bilatéral qui s'amplifie avec le Mexique, l'ambassade canadienne lance un ambitieux plan de visites où un certain nombre de comités parlementaires mexicains rencontreront leur pendant canadien. Le service des relations parlementaires apporte une aide logistique et administrative considérable aux délégations parlementaires de notre pays en sol mexicain.

Le MAECI et l'ACDI collaborent avec les parlementaires canadiens qui ont pris l'initiative de créer l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC). La conférence inaugurale de la GOPAC se tiendra à Ottawa en octobre 2002. Elle devrait réunir plus d'une cinquantaine de parlementaires des Amériques à Ottawa dans ce qui sera un rassemblement de près de 200 parlementaires. Une section régionale de la GOPAC devrait voir le jour dans les Amériques à l'occasion d'une rencontre régionale à l'automne 2002. Cette section recevra une aide financière de programmes en place de l'ACDI pour l'organisation de séminaires de formation et la mise en place d'un réseau virtuel.

15

Recommandation 13

« Que, pour que notre présence à l'étranger soit plus concertée et efficiente, le gouvernement du Canada améliore la coordination et la communication entre ses ambassades et ses consulats. Il faudrait mettre en place, au sein de chaque pays, une stratégie de service extérieur unique et une structure organisationnelle explicite. »

Recommandation 14

« Que, pour faciliter la communication et la circulation de l'information au sujet des initiatives commerciales du Canada, des contacts avec les médias soient établis dans les ambassades du Canada, notamment dans les pays où les intérêts commerciaux du Canada sont considérables. »

Le gouvernement reconnaît qu'il est important d'assurer une présence plus intégrée et plus efficace à l'étranger et déploie des efforts dans ce sens. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) cherche sans cesse à accroître la coopération régionale et entre les missions pour les aider à mieux coordonner leurs rapports aussi





bien avec leurs contacts à l'étranger qu'avec les PME canadiennes ainsi qu'avec leurs partenaires des secteurs public et privé. Les cadres et les agents du Service des délégués commerciaux ont l'habitude de se réunir pour planifier et collaborer ainsi qu'examiner et évaluer les résultats et l'interaction de leurs missions et programmes respectifs. Ces rencontres ont souvent lieu lors de réunions régionales.

Par exemple, en janvier 2002, tous les gestionnaires de programmes commerciaux d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes se sont réunis pendant trois jours à Bogota. Un représentant du consulat à Miami s'est joint à eux pour favoriser une plus grande interaction avec cette grande ville américaine qui est la porte des Amériques. En outre, en mars 2002, le Service des délégués commerciaux a organisé à São Paulo et à Santiago des ateliers de formation de deux jours à l'échelle régionale pour tous nos employés s'occupant du développement du commerce et de l'investissement au Brésil, au Chili et au Pérou. Les communications et la coopération entre les missions dans les pays de la région sont fréquentes et étroites et continuent de se développer.

Il y a déjà au Brésil une stratégie unique pour les trois missions, qui est revue deux fois l'an, lorsque les responsables des programmes des trois missions canadiennes se rencontrent pour examiner la stratégie retenue pour le Brésil, y compris les réalisations, ainsi que pour définir et redéfinir les priorités. En outre, les chefs de mission de São Paulo, de Rio et de Brasília, ainsi que les responsables de programmes se consultent régulièrement au besoin (p. ex., au sujet des visites de ministres et de parlementaires et d'autres missions exigeant la contribution de plusieurs missions diplomatiques). Nous continuerons d'améliorer la coopération à l'intérieur des pays.

Le MAECI s'efforce aussi d'améliorer l'élaboration de plans de pays qui incorporent tous les aspects des objectifs du Canada pour un pays en particulier, y compris les pays les plus importants où le Canada a plus d'une mission diplomatique.

Le gouvernement convient que les agents de liaison avec les médias dans les ambassades facilitent la diffusion et la promotion de l'information sur les initiatives canadiennes en matière commerciale. Les sites Web des missions et les autres sites Web du gouvernement continueront d'être des outils à employer à cette fin. Le site Web du Service des délégués commerciaux contient aussi de l'information à l'intention des entreprises étrangères qui souhaitent faire des affaires avec des sociétés canadiennes, parfois dans la langue du pays.

Au fur et à mesure que le gouvernement élabore sa politique commerciale ou des points en particulier, les agents des affaires publiques de chaque mission recevront pour les communications l'information de base à utiliser pour faire connaître ces politiques. Grâce à cette coordination centrale, toutes les missions partagent la même information, ce qui permet de communiquer efficacement les buts de la politique et de veiller à ce que tous





les partenaires clés aient en main la même information. Les ambassades de la région s'en servent, s'il y a lieu, dans toutes leurs activités de sensibilisation.

Nous poursuivrons nos efforts afin que nos agents des affaires publiques et nos délégués commerciaux entretiennent des relations professionnelles plus étroites pour mieux faire connaître les initiatives du Canada en matière de commerce.

PRÉOCCUPATIONS DES PETITES ÉCONOMIES

Recommandation 15

« Que le Canada accorde aux économies de petite taille des Amériques des ressources financières et techniques accrues pour les aider à se doter des capacités dont ils ont besoin pour négocier l'accord sur la ZLEA, s'y adapter et en bénéficier. Il faudrait leur fournir une assistance technique pour l'élaboration de programmes de formation professionnelle et d'alphabétisation, ainsi que de stratégies et de programmes nationaux d'adaptation au libre-échange. »

Le gouvernement appuie les trois recommandations (recommandations 15 à 17) qui, dans le contexte des négociations de la ZLEA, intéressent les petites économies. Les recommandations en question s'alignent sur les positions prises il y a un an par la délégation canadienne au Groupe consultatif sur les économies de petite taille.

Le gouvernement convient que le Canada devrait continuer à apporter une assistance technique en matière de commerce et une aide en création de capacités afin de permettre aux petites économies des Amériques de cueillir, elles aussi, les fruits de la future Zone de libre-échange des Amériques. Le soutien canadien relève d'un programme plus vaste de mesures concertées de commerce et de développement avec le concours d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il s'agirait entre autres de prévoir une assistance technique pour un meilleur équilibre du programme de politique du commerce, ce qui comprend la promotion d'une gouvernance efficace. Le Canada maintiendra une présence active au sein du Groupe consultatif sur les économies de petite taille de la ZLEA, lequel est un des mécanismes permettant d'atteindre le niveau de coordination et de soutien approprié pour faciliter la satisfaction de tels besoins.

Recommandation 16

« Que le gouvernement fédéral appuie l'inclusion dans l'accord sur la ZLEA de mesures spéciales en vue d'accorder aux pays en développement qui participent à la ZLEA des délais de mise en œuvre souples. »





Le gouvernement est prêt à envisager des mesures de transition limitées dans le temps pour que les petites économies soient en mesure de s'adapter et de cueillir elles aussi les fruits de la ZLEA, mais ces mesures doivent relever du processus des négociations. Ces mesures devraient aussi être favorisées par une assistance technique en matière de commerce et des activités de création de capacités. Voilà pourquoi le Canada se prononce en faveur de la création d'un « Plan de coopération hémisphérique » prévoyant des mesures de coordination et d'aide pouvant permettre aux petites économies de mieux mettre à profit les mesures de transition visées.

Recommandation 17

« Que le Canada encourage les autres membres de la Banque interaméricaine de développement à renforcer le mandat de cette institution et sa contribution à la satisfaction des besoins de développement des pays des Amériques, comme le prévoit le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques. »

À titre de président du Sommet des Amériques, le Canada a incité la Banque interaméricaine de développement (BID) — entre autres banques multilatérales de développement — à participer à l'élaboration du Plan d'action du Sommet et à collaborer à sa mise en application. Un des résultats d'importance du Sommet de Québec a été l'engagement pris par le président de la BID d'affecter des ressources aux travaux du Sommet. La BID a fermement répondu à l'appel canadien au soutien du Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques. Peu après cette rencontre, elle a annoncé que tout son programme de prêts pour les cinq prochaines années viendrait appuyer les engagements qui s'étaient pris au Sommet (soit environ 40 milliards de dollars américains selon le niveau soutenable actuel des prêts consentis tous les ans par cette institution). Les mandats confiés par les gouverneurs de la BID coïncident avec les priorités approuvées par les dirigeants au Sommet. Le Canada a également joué un rôle de chef de file en favorisant la création d'un groupe de travail mixte des institutions partenaires du Sommet en vue d'encourager une utilisation féconde des ressources procurées par les organismes de l'hémisphère et les organismes multilatéraux, d'optimiser l'efficacité de l'exécution des programmes, de prévenir le chevauchement et le double emploi inutiles de mandats, de maximiser les possibilités de financement des bénéficiaires et de conférer la cohérence voulue à la réalisation des initiatives du Sommet. Cet organe de coordination est présidé par l'Organisation des États américains, et la BID prend une part active à ses activités. Les membres du groupe de travail se réunissent dans un souci de mener à bien les activités de mise en œuvre dans le cadre du Sommet. Ils mettent tout particulièrement l'accent sur le financement des mandats et la mobilisation des citoyens.

Le Canada continuera à travailler avec cette institution à l'application du Plan d'action et encouragera tous les membres de la BID, régionaux ou non, à en renforcer le mandat pour un soutien des démarches et des objectifs du Sommet des Amériques.





Recommandation 18

« Que, pour améliorer la transparence des négociations de libre-échange, ainsi que la participation de la société civile, le gouvernement du Canada encourage activement les gouvernements des Amériques à consulter largement leur population et leur société civile pendant le processus de négociation de l'Accord sur la ZLEA, à rendre publics les textes de la négociation, à encourager les activités de leurs organisations non gouvernementales nationales et à faciliter le dialogue entre les entreprises et les organisations non gouvernementales dans le domaine du libre-échange. »

Voir la réponse à la suite de la recommandation 3 (plus haut).

OPINION PUBLIQUE

Recommandation 19

« Que le Canada soit le fer de lance d'une campagne hémisphérique d'éducation et de sensibilisation aux mérites du libre-échange en général et de la ZLEA en particulier. Il faudrait envisager, dans le cadre de cette campagne, de faire appel à des spécialistes canadiens du commerce et de mieux utiliser les ressources des ambassades et des chambres de commerce étrangères. »

Les missions diplomatiques canadiennes dans la région ont déjà entrepris des activités d'information dans les pays d'accueil, souvent en collaboration avec les chambres de commerce locales, le but étant de faire connaître les avantages du libre-échange et de la ZLEA en particulier. Ces activités consistent notamment à faire paraître des articles dans les grands médias, à exploiter les sites Web des missions et les contacts individuels des chefs de mission et des agents appropriés avec les décideurs du gouvernement, du secteur privé et de la société civile, ainsi qu'à organiser des séminaires, des conférences et des tables rondes consacrés à ce thème. Le gouvernement convient de la nécessité d'intensifier ces activités et de recourir dans la mesure du possible à des spécialistes canadiens du commerce.

Recommandation 20

« Que le gouvernement du Canada encourage les pays qui participent à la ZLEA à utiliser les avantages des accords de libre-échange pour aborder leurs préoccupations au sujet des inégalités de revenu. »

Le gouvernement appuie cette recommandation et continue à encourager les participants aux négociations de la ZLEA à promouvoir une répartition plus équitable des fruits des accords de libre-échange et à veiller à ce que la lutte à la pauvreté et aux inégalités de





revenu se situe toujours au cœur de leur programme d'action national. Pour ce faire, il faut une démarche concertée et canalisée que l'on retrouve dans divers éléments du Plan d'action du Sommet des Amériques de Québec.

Ce plan est un programme d'action bien dosé pour l'hémisphère, et les négociations de la ZLEA s'insèrent dans un cadre plus général d'initiatives où on agit directement sur les inégalités de revenu. Ainsi, dans leurs efforts de facilitation de la démocratie, les gouvernements de la région se sont engagés à Québec à promouvoir la transparence et le bon gouvernement et à combattre la corruption. En favorisant la bonne gouvernance et en rendant les gouvernements plus responsables de leurs activités — ce qui comprend la promotion d'une plus grande participation des citoyens à la vie politique —, le Plan d'action contribuera dans son application à un renforcement de la société civile et mettra les gouvernants plus à l'écoute des besoins de la population à tous les niveaux.

Les engagements qui se prennent dans d'autres secteurs comme ceux de l'éducation, de la santé, du travail et de l'égalité des sexes aideront aussi à aplanir les inégalités de revenu dans la région. Si on généralise l'accès à l'éducation par exemple, on se trouvera à consolider les institutions démocratiques et à favoriser l'épanouissement du potentiel humain, tout en soutenant la croissance économique et en s'attaquant à la pauvreté. La recherche d'une entente de coopération dans le domaine du travail à l'échelle de l'hémisphère pourrait permettre au Canada de promouvoir directement le bon gouvernement, la prépondérance du droit et le respect des droits fondamentaux des travailleurs, ce qui aidera à son tour à la stabilité sociale et à la croissance économique au profit de tous les membres de la société. La création de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques apportera une importante contribution en enrichissant l'information mise à la disposition des citoyens, d'où une participation populaire accrue à la prise de décisions et une facilitation de leur activité et de leur développement économiques.

Recommandation 21

« Que le gouvernement du Canada s'emploie avec diligence à obtenir un consensus des pays de la ZLEA sur l'importance de négocier un accord complet assurant la protection des investissements à l'intérieur de la ZLEA. Les dispositions sur le règlement des différends entre investisseurs et État du type ALENA doivent être exclues de l'Accord sur la ZLEA. »

Les investissements sont primordiaux pour la santé de l'économie canadienne. Avec son économie plus axée sur les échanges et les investissements internationaux que tout autre économie concurrente, notre pays a intérêt au départ à ce que le commerce et les investissements battent leur plein.





La mise en place d'un cadre d'équité, d'ouverture et de sécurité pour les investissements internationaux est essentielle à tout gain de productivité et de prospérité pour le Canada. Voilà pourquoi le gouvernement appuie la négociation de règles complètes d'investissement dans le cadre des négociations de la ZLEA. Ces pourparlers en sont toujours aux premiers stades, mais le gouvernement juge que les règles visées devraient mettre les investisseurs à l'abri des mesures arbitraires et discriminatoires, question qui se situe au cœur même du mouvement de libéralisation des échanges. Dans cette démarche, le Canada recevra l'éclairage de l'expérience acquise des négociations commerciales et de l'application de règles d'investissement dans d'autres pays. Il veillera à conserver la capacité d'adopter ou de conserver des règlements, des pratiques administratives ou d'autres mesures applicables à des secteurs de grand intérêt, qu'il s'agisse de santé, d'enseignement public, de services sociaux ou de culture. Comme dans d'autres accords commerciaux, le chapitre de l'accord de la ZLEA sur l'investissement autorisera les pays à demander des exceptions à l'égard des mesures qu'ils désirent maintenir et qu'interdirait cette entente autrement (exigences en matière de rendement, par exemple).

L'ensemble de règles d'investissement qu'expose le chapitre 11 de l'ALENA a relativement bien fonctionné, mais le gouvernement ne souhaite pas reproduire dans l'accord de la ZLEA les règles de règlement des différends de l'ALENA. Le Canada collabore toujours avec ses partenaires de l'ALENA à l'accroissement de la clarté et de la transparence de ces règles. L'an dernier, les ministres du Commerce des trois pays membres de l'ALENA ont confirmé la bonne interprétation à donner à deux importants éléments du chapitre 11, l'un sur la transparence, l'autre sur le droit visé par l'obligation de norme minimale de traitement, à savoir le droit coutumier international.

Ce travail de concertation n'est pas achevé. À la suite de la réunion du 28 mai 2002 de la Commission du libre-échange de l'ALENA, on a demandé aux experts de continuer à étudier l'application et le mode de fonctionnement du chapitre 11 et de présenter des recommandations au besoin. C'est un travail qui contribuera non seulement à une application efficace et appropriée des dispositions de ce chapitre, mais aussi à une meilleure compréhension de son mode de fonctionnement, ce qui devrait nous aider à concevoir des règles d'une meilleure qualité et d'une plus grande transparence pour les futures ententes.

NORMES DE TRAVAIL ET NORMES ENVIRONNEMENTALES

Recommandation 22

« Que le gouvernement du Canada fasse la promotion de l'introduction dans l'accord de la ZLEA de dispositions visant à lier la possibilité pour les pays de profiter de leur appartenance à la ZLEA à la preuve qu'ils respectent les droits relatifs à la démocratie. »





Le Canada a toujours fermement appuyé et défendu la démocratie. Ayant le vif souci de soutenir les démocraties jeunes ou naissantes, il a acquis une solide réputation en la matière et est de plus en plus appelé à aider à la démarche démocratique sous ses divers aspects. Il a très largement participé à des missions d'observation d'élections organisées par des organismes internationaux comme l'Organisation des États américains (OEA), le Commonwealth ou la Francophonie. Le gouvernement croit que l'objet même des efforts ainsi consentis devrait être l'importante sauvegarde des droits de la personne sanctionnés par les instruments officiels. Ce faisant, le Canada cultive en fait la démocratie et les droits et les institutions qui se trouvent à la base d'une société démocratique.

Depuis sa création en 1994, le mécanisme du Sommet des Amériques est fondé sur les principes de la démocratie et de l'intégration économique, ainsi que sur la constatation que la promotion et la protection de la démocratie et la libéralisation de l'économie sont des processus qui se soutiennent l'un et l'autre. Au Sommet de Québec en avril 2001, les dirigeants ont fait un pas de plus dans la consécration des principes de la démocratie dans le mouvement d'intégration économique de l'hémisphère en approuvant une clause démocratique qui fait du respect et du renforcement du droit et d'une stricte fidélité au régime démocratique une condition essentielle de la participation au mécanisme du Sommet. Les dirigeants ont aussi invité les gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (BID) à prendre cette clause en considération dans les activités de leur institution. De plus, les dirigeants du Sommet se sont prononcés en faveur d'une Charte démocratique interaméricaine qui compléterait cette clause et viendrait « renforcer les instruments de l'OEA en vue de la défense active de la démocratie représentative ». L'article 19 de cette charte reprend la formulation propre à l'initiative du Sommet de Québec où on liait la participation au Sommet au respect de la démocratie. Les ministres des Affaires étrangères de l'OEA ont adopté la Charte démocratique interaméricaine à Lima, au Pérou, le 11 septembre 2001. Celle-ci a déjà fait la preuve de son caractère indispensable, ayant été invoquée pour la première fois le 13 avril 2002 à la suite d'une tentative de coup d'État au Venezuela.

Le Canada sait que la Charte démocratique interaméricaine a un caractère politique et que le « droit à la démocratie » mentionné à l'article 1 est le droit de la personne aux éléments de démocratie qu'énoncent les instruments internationaux applicables. Le Canada convient que les États ont l'obligation de promouvoir et de défendre les droits individuels qui constituent ces éléments de démocratie. Le terme « droits relatifs à la démocratie » qui figure à la recommandation 22 ferait référence à des éléments comme le droit de vote à l'article XX de la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'Homme et à l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La Charte démocratique interaméricaine ne devrait pas être considérée comme le modèle définitif de développement de la démocratie aux Amériques. Elle n'en représente pas moins un engagement, sans précédent donnant lieu à des consultations dans les plus hautes





sphères politiques (chefs d'État et de gouvernement ou ministres des Affaires étrangères) des pays en cas d'atteinte au régime démocratique d'un pays participant au Sommet.

Quant à la ZLEA même, on s'est interrogé sur le caractère que pourrait revêtir un lien fonctionnel entre la clause démocratique à l'article 19 de la Charte, d'une part, et un accord de la ZLEA, d'autre part. Les discussions à ce sujet en sont toujours aux premiers stades. Il y a des partenaires au Sommet qui n'acceptent aucun rapport entre les deux, mais d'autres considèrent qu'une invocation de la clause et de la Charte dans le contexte de la ZLEA serait une mesure extrême à prendre uniquement au niveau des dirigeants du Sommet. Le gouvernement prévoit qu'il sera difficile à court terme de s'entendre sur une clause fonctionnelle de la démocratie dans l'accord de la ZLEA. Il n'en a pas moins fait savoir qu'il établissait un lien entre la Charte et cet accord par la Déclaration de Québec et l'article 19 de cette même charte. Le gouvernement engagera des consultations au pays dans la prochaine année dans une quête de vues et d'options pour ce qui est de la fonctionnalité du rapport entre l'accord de la ZLEA et la Charte.

Dans le contexte de l'analyse de portée générale traitant, dans le rapport, du travail et de l'environnement, bien que les articles 10 et 15 de la Charte démocratique interaméricaine mentionnent expressément les normes fondamentales du travail, les droits des travailleurs et la protection de l'environnement, le gouvernement note que le rapport reconnaît qu'on n'a pas encore déterminé les moyens d'aborder ces sujets au sein de la ZLEA.

CULTURE

Recommandation 23

« Que le gouvernement du Canada s'assure qu'il peut préserver et promouvoir la diversité culturelle en accentuant ses efforts pour parvenir à un nouveau traité international sur la diversité culturelle. »

Le gouvernement a constamment appuyé l'adoption d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle (NIIDC) depuis que, par une politique, il s'est prononcé en faveur d'un tel instrument en 1999. C'est depuis cette date qu'il parle à la communauté internationale à diverses tribunes, y compris à celles des Amériques, des défis du mouvement de mondialisation pour la diversité culturelle. Ainsi, dans la Déclaration du Sommet des Amériques de Québec en 2001, les dirigeants ont exposé sommairement leurs vues sur l'importance de cette diversité. En application du Plan d'action du Sommet, le Canada a accueilli en 2002 un séminaire d'experts sur la diversité culturelle sous les auspices de l'Organisation des États américains (OEA). Par la suite, les ministres de la Culture ou les hautes autorités en la matière au sein de l'OEA se sont rencontrés en juillet à Cartagena, en





Colombie. C'était la première réunion du genre à l'échelle de l'hémisphère, et on y a adopté une déclaration et un plan d'action où on insistait sur la nécessité d'une profonde coopération en matière de diversité culturelle dans la région des Amériques. Dans les négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), le Canada a pour objectif de faire énoncer au préambule de l'accord envisagé l'importance pour les pays de demeurer capables de concevoir et d'appliquer des politiques à des fins de renforcement de la diversité culturelle. Il faut également dire que, d'ici à ce que voie le jour un NIIDC, le Canada s'en tiendra à sa stratégie établie consistant à renoncer à tout nouvel engagement qui serait de nature à limiter ses objectifs de politique culturelle. C'est dans ce contexte qu'il cherche à faire exempter les industries culturelles dans un accord de la ZLEA.

Le Canada a aussi fait la promotion de cette diversité au sein du G8. Dans ce cas, le communiqué du Sommet d'Okinawa en l'an 2000 a bien dit ce que les dirigeants pensaient de la question. À d'autres tribunes, l'examen des questions de diversité culturelle et de mondialisation a donné lieu à des mentions expresses du travail consacré à cet instrument. Ainsi, en 2001, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Dans son plan d'action, elle invite instamment les membres à approfondir « le débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle [...] avancer notamment la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle ». Quant aux ministres de la Culture de la Francophonie, ils ont dit appuyer, dans une réunion tenue en 2001, « la proposition d'un cadre réglementaire international à caractère universel favorable à la promotion de la diversité culturelle ». Le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), regroupement officieux de ministres de la Culture de plus de 45 pays, est une autre tribune où progressent les travaux d'élaboration d'un tel accord. Un groupe de travail du RIPC présidé par le Canada a produit une version provisoire qui a été présentée aux ministres au Cap en Afrique du Sud en octobre 2002. Le Réseau international pour la diversité culturelle, un groupe d'organisations non gouvernementales qui se réunit parallèlement au RIPC, devrait rendre publique sa propre version provisoire en octobre 2002. Le Canada a aussi fait la promotion d'un tel instrument à l'occasion de rencontres officieuses avec d'importants partenaires commerciaux comme la France, l'Italie, la Suède et la Suisse.

Il ressort de ce qui précède que de solides progrès ont eu lieu dans l'élaboration d'un NIIDC. Le gouvernement a été et demeurera à l'avant-garde de ce mouvement dans la région des Amériques et ailleurs.

